

BRUNO ROCHETTE

**« LATINUM EST: NON LEGITUR »**  
**LIRE LE LATIN ET TRADUIRE LE LATIN EN GREC**  
**EN ORIENT**

« Latinum est: non legitur ». En reprenant comme titre la formule célèbre, quoique d'origine obscure <sup>1</sup>, employée dans l'Occident latin pour évoquer l'ignorance du grec (*Graecum est: non legitur* ou *Graeca non leguntur*) <sup>2</sup> et en l'adaptant au monde grec, où la méconnaissance du latin semble être une réalité comparable, voire plus évidente encore, je suggère un parallélisme qui n'est peut-être pas de bon aloi. En effet, les rapports que les Grecs ont entretenus avec la langue latine sont bien différents de ceux des Romains vis-à-vis du grec. Rome baigne dans un contexte grec dès les origines. Selon une tradition rapportée par Caton <sup>3</sup>, Romulus et ses contemporains connaissaient le grec, qu'ils avaient appris des Arcadiens venus en Italie sous la conduite d'Évandré. Si elle

1. Cette formule, où le verbe *legere* doit avoir un sens particulier (« lire publiquement », « expliquer », « commenter »), remonterait au *Corpus Iuris* et est attribuée au juriste François Accurse (1182-1260). J.E. SANDYS, *History of Classical Scholarship*, I, Cambridge, 1906 (1967<sup>3</sup>), p. 605, n. 1; B. ALTANER, *Die Kenntnis des Griechischen in den Missionsorden während des 13. und 14. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Vorgeschichte des Humanismus*, in *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, dritte Folge, IV, 53/1-2 (1934), p. 441 et H.E. TROJE, « *Graeca leguntur* »: die Aneignung des byzantinischen Rechts und die Entstehung eines humanistischen « *Corpus juris civilis* » in der Jurisprudenz des 16. Jahrhunderts, Cologne-Vienne, 1971 (Forschungen zur Neueren Privatrechtsgeschichte, XVIII), p. 292.

2. W. BERSCHIN, *Griechisch-Lateinisches Mittelalter von Hieronymus zu Nikolaus von Kues*, Berne-Munich, 1980 (version anglaise: *Greek Letters and the Latin Middle Ages From Jerome to Nicholas of Cusa*. Revised and expanded edition translated by J.C. Frakes, Washington, 1988) [pour les *Graecolatina*, on verra l'index établi par W. BERSCHIN, *Graecolatina mediaevalia*, in *Byzantinische Zeitschrift*, XCVI (2003), pp. 5-23] et *Il greco in Occidente: conoscenza e ignoranza (secoli IV-XIV)*, in S. SETTIS (a cura di), *I Greci. Storia Cultura Arte Società*. 3. *I Greci oltre la Grecia*, Turin, 2001, pp. 1107-1115 et, dans le même volume, J. HANKINS, *Lo studio del greco nell'Occidente latino*, pp. 1255-1262; P. BOULHOL, *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale VI-XV<sup>e</sup> s.*, Aix-en-Provence, 2008.

3. CATON, *Origines*, fr. 19 PETER (= JEAN LE LYDIEN, *De magistratibus*, I, 5).

repose sur un anachronisme, cette légende reflète néanmoins l'idée répandue dans les consciences romaines du profond enracinement du grec à Rome. De leur côté, les Grecs n'ont guère ressenti le besoin d'apprendre le latin sinon pour des raisons pratiques. Les causes de ce désintérêt sont multiples: la fermeture du monde grec aux langues des autres, l'orgueil de posséder en propre une langue et une littérature qui se suffisaient à elles-mêmes et l'absence relative de nécessité pratique, puisque les Romains pouvaient communiquer sans difficulté avec les Grecs dans leur langue. Le latin et la littérature latine représentent toutefois, dans la *Pars Orientis*, des réalités plus importantes qu'on ne l'imagine généralement. Je le montrerai en m'intéressant à l'époque protobyzantine (324-565), avec quelques projections sur la situation postérieure <sup>4</sup>.

#### I. LA SITUATION DU LATIN À CONSTANTINOPLE

La politique linguistique développée par le pouvoir romain ne favorisait guère l'apprentissage du latin de la part des Grecs ni sa diffusion dans les milieux hellénophones. La majorité des textes administratifs affichés dans le monde grec le sont en grec, qu'il s'agisse d'originaux ou, plus souvent, de traductions d'originaux rédigés en latin <sup>5</sup>. Les textes en latin qui se trouvent en grand nombre dans le monde grec sont destinés aux latinophones présents dans la *Pars Orientis*. Si, à partir de la Tétrarchie, les Romains ont voulu donner à leur langue un rôle plus important dans le domaine administratif, c'est au grec que revint la victoire finale. La langue des sphères culturelles devait finalement l'emporter sur celle de l'empereur et de la cour, de la bureaucratie et de l'armée <sup>6</sup>. C'est ce

4. G. DAGRON, *Formes et fonctions du plurilinguisme à Byzance (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, in *Travaux et mémoires du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance*, XII (1994), pp. 219-240 et S. PERENTIDIS, *À quoi bon le latin à Byzance après Justinien? Ou la rhétorique et le charme de l'incompréhensible*, in *Seules les lettres sonnent. Mélanges pour Igor Pavlovitch Medvedev. Recueil d'articles pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du correspondant de l'Institut d'Histoire russe Igor P. Medvedev*, Saint-Petersbourg, 2007, pp. 136-157.

5. J. KAIMIO, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, 1979 (*Commentationes Humanarum Litterarum*, LXIV), pp. 74-86.

6. T. KOLIAS, *Tradition und Erneuerung im frühbyzantinischen Reich am Beispiel der militärischen Sprache und Terminologie*, in F. VALLET-M. KAZANSKI (éds), *L'armée romaine et les barbares du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> siècle*, [Rouen], 1993, pp. 39-44.

que montre l'article de Gilbert Dagron, *Aux origines de la culture byzantine: langue de culture et langue d'État*<sup>7</sup>. Dans la *noua Roma* qu'est Constantinople, imaginée comme une cité latine au cœur du monde hellénique, le grec a gagné progressivement du terrain. Les premiers empereurs byzantins sont pourtant tous originaires de la partie latinophone de l'Empire. Il faut attendre Tibère II Constantin (578-582) pour voir le premier empereur d'origine grecque à la cour de Byzance. Tandis que, du côté occidental, un décret impérial de 376 fixait le salaire des professeurs de latin et de grec en Gaule<sup>8</sup>, à l'Est, un décret de Valens et Gratien, de 372, désignait sept *antiquarii*, quatre *Graeci* et trois *Latini*, pour la conservation et la restauration éventuelle des volumes de la bibliothèque impériale de Constantinople (*ad bibliothecas et codices componendos uel pro uetustate reparandos quattuor Graecos et tres Latinos scribendi peritos legi iubemus*)<sup>9</sup>. Adressé à Cléarchos, ami de Thémistios, ce document montre qu'une bibliothèque bilingue, dans la tradition romaine, est en voie de constitution à Constantinople. Cette initiative, qui avait certainement pour but d'enrichir un fonds déjà existant par la récupération, la transcription et la conservation d'ouvrages rédigés dans les deux langues, connut une suite sous Théodose II (408-450). Dans la grande réforme voulue par cet empereur, une université est fondée le

7. G. DAGRON, *Aux origines de la civilisation byzantine. Langue de culture et langue d'État*, in *Revue Historique*, XCIII [CCXLI] (1969), pp. 23-56 [repris in *La romanité chrétienne en Orient: héritages et mutations*, Londres, 1984, I; traduit en italien in A. SAITTA (a cura di), *2000 anni di storia, II: Dall'impero di Roma a Bisanzio*, Rome-Bari, 1979, pp. 108-139]. Outre cet article, on peut mentionner: H. ZILLIACUS, *Zum Kampf der Weltsprachen im oströmischen Reich*, ~~Helsingfors~~, 1935 [Amsterdam, 1965]; H. et R. KAHANE, *The Western Impact on Byzantium: the Linguistic Evidence*, in *Dumbarton Oaks Papers*, XXXVI (1982), pp. 127-153; A. VASSILIKOPOULOU, *La rhétorique latine à Byzance*, in *Parousia*, VII (1991), pp. 169-179 [en grec moderne]; K. PRISAKIS, *Universalité et nationalisme: la Nouvelle Rome. Quelques points de repère à travers les textes grecs*, in P. CATALANO-P. SINISCALCO (a cura di), *Umanità e nazioni nel diritto e nella spiritualità. Da Roma a Costantinopoli a Mosca. Da Roma alla Terza Roma. Documenti e Studi*, Rome, 1995, pp. 25-42; Br. ROCHETTE, *Le latin dans le monde grec. Recherches sur la diffusion de la langue et des lettres latines dans les provinces orientales de l'Empire romain*, Bruxelles, 1997 (Collection Latomus, CCXXXIII); G. HORROCKS, *Greek: A History of the Language and its Speakers*, Londres-New York, 2<sup>ème</sup> éd., 2010 [1977], pp. 126-132; L.R. CRESCI, *I nuovi Romani parlano greco*, in S. SETTIS (a cura di), *I Greci cit.* (n. 2), pp. 537-562.

8. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 11 (23 mai 376) [p. 743 MOMMSEN-MEYER], texte commenté par S.F. BONNER, *The edict of Gratian on the Remuneration of Teachers*, in *The American Journal of Philology*, LXXXVI (1965), pp. 113-137.

9. *Cod. Theod.*, XIV, 9, 2 (8 mai 372) [p. 787 MOMMSEN-MEYER].

1-7 Helsinki

27 février 425, où quinze professeurs étaient nommés pour l'enseignement de la grammaire et de la littérature grecques, tandis que trois rhéteurs et dix grammairiens se voyaient confier celui de la langue et de la littérature latines (*Romanae eloquentiae doctrina*)<sup>10</sup>. Les deux langues étaient donc reconnues à peu près à parité entre 372 et 425. Dans le domaine administratif, des concessions au grec avaient toutefois été faites: autorisation donnée aux juges de rendre leurs arrêts en grec ou en latin selon une loi d'Arcadius du 9 janvier 397 adressée au proconsul d'Afrique<sup>11</sup> et possibilité de tester en grec concédée par une *Nouella* de Théodose II du 12 septembre 439<sup>12</sup>. Si Justinien accorde aux fonctionnaires la faculté d'utiliser la version grecque ou latine de leurs décrets *secundum locorum qualitatem*<sup>13</sup>, c'est en grec qu'il publie la plupart de ses *Nouellae*<sup>14</sup>. La *Constitutio Tanta* (21), du 16 décembre 533, autorise les traductions κατὰ πῶδα. Le grec avait donc triomphé sur le latin. Grégoire le Grand<sup>15</sup>, qui séjourna à Constantinople en qualité d'apocrisiaire, entre 579 et 585, et qui ignorait certainement le grec, dira, en juin 597, qu'il n'est plus possible de trouver à Constantinople quelqu'un qui puisse traduire convenablement de l'une vers l'autre langue<sup>16</sup>.

10. *Cod. Theod.*, XIV, 9, 3 (27 février 425) [p. 787 MOMMSEN-MEYER]: *habeat igitur auditorium specialiter nostrum in his primum, quos Romanae eloquentiae doctrina commendat, oratores quidem tres numero, decem uero grammaticos; in his etiam, qui facundia Graecitatis pollere noscuntur, quinque numero sint sofistae et grammatici aequae decem...* Voir aussi VI, 21, 1 (15 mars 425) (p. 268 MOMMSEN-MEYER).

11. *Cod. Iust.*, VII, 45, 12 KRUEGER (*iudices tam Latina quam Graeca lingua sententias proferre possunt*).

12. *Nouellae Theodosii*, XVI (*de testamentis*), 8 KRUEGER (*quoniam Graece iam testari concessum est*) et *Cod. Iust.*, VI, 23, 21, 6 KRUEGER (*... ut etiam Graece omnibus liceat testari*). J. BEAUCAMP, *Tester en grec à Byzance*, in J.-Cl. CHEYNET et al. (éds), *EYΨΥΧΙΑ. Mélanges offerts à Hélène Ahnweiler*, I, Paris, 1998 (*Byzantina Sorbonensia*, VI), pp. 97-107 et, plus largement, *Byzance et l'héritage latin: le discours juridique du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, in *Ktèma*, XXIII (1998), pp. 475-484.

13. *Nov.*, 17, pr. (117, 27-29 SCHOELL-KROLL).

14. *Nov.*, 7, 1 (52, 32-34 SCHOELL-KROLL: *non paterna uoce legem conscripsimus, sed hac communi et Graeca, ut omnibus sit nota propter facilem interpretationem*). D. HOLWERDA, *Le code de Justinien et sa traduction grecque*, in *Classica et Mediaevalia*, XXIII (1962), pp. 274-292; E. STEIN, *Deux questeurs de Justinien et l'emploi des langues dans ses nouellae* [1937], in *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1968, pp. 365-390.

15. J.R. MARTINDALE, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, IIIA (A.D. 527-641), Cambridge, 1992, *Gregorius* 5, pp. 549-551.

16. *Ep.*, VII, 27 (*M.G.H.*, I, 474, 5-6 [EWALD-HARTMANN] et D. NORBERG (ed.), *S. Gregorii Magni Registrum Epistularum*, Turnhout, 1982 [C.C., *Series Latina*, CXL], I, p. 485, 60-62): *bene scit dulcissima uestra magnitudo, quia hodie in Constantinopolitana ciuitate, qui de Latino in Graeco dicte bene transferant, non sunt*. H. PETERSMANN, *Quid s. Gregorius Magnus Papa Romanae eius aetatis de*

11 [ X ]

\* \* \*

Il ne fait aucun doute que Byzance, à partir du milieu du VI<sup>e</sup> s., est un domaine culturel hellénophone et que le latin, qui fut la langue de la tradition romaine, de l'armée et de l'administration, est relégué aux marges. On peut parler d'un « unilinguisme » à Constantinople à partir du VI<sup>e</sup> s.<sup>17</sup>. Constantin VII Porphyrogénète (945-959) souligne que la πάτριος καὶ Ῥωμαϊκὴ γλῶττα, c'est-à-dire le latin<sup>18</sup>, a cessé d'être parlée dans la partie orientale de l'Empire à partir du règne d'Héracléius (610-641)<sup>19</sup>. L'implantation très forte du grec à la fin de l'Antiquité, particulièrement dans les provinces orientales de l'Empire romain, montre que le latin n'a jamais été généralisé ni implanté de façon permanente dans ces régions. Durant le règne de Dioclétien (284-305), il fut nécessaire de prendre des mesures pour renforcer la position du latin non seulement en encourageant son enseignement, mais aussi en exigeant son emploi pour certains documents publics. Je ne m'attarde pas sur le caractère exact de cette réforme, dont le volet linguistique a été minimisé, sans doute avec raison<sup>20</sup>. Le transfert de la capitale vers l'Est, avec l'appareil administratif romain, en 330, a certainement contribué à rendre de la vigueur au latin dans la partie orientale de l'Empire, mais cette situation ne créa pas une capitale que l'on pourrait décrire, avec L. Hahn<sup>21</sup>, comme une « île latine au cœur du monde grec »<sup>22</sup>. Certes le latin continua d'être la langue de l'État et de la tradition romaine, comme

*lingua sua senserint*, in *Gregorio Magno e il suo tempo. XIX Incontri di studiosi dell'antichità cristiana in collaborazione con l'École française de Rome (Roma, 9-12 maggio 1990)*, II, Rome, 1991, pp. 137-148 (spéc. p. 145) et G. DAGRON, *Origines* cit. (n. 7), p. 36. On remarquera toutefois que Grégoire insiste sur l'absence de *bons* traducteurs, ce qui réduit un peu la portée de son affirmation sur la disparition du latin.

17. N. OIKONOMIDES, *L'« unilinguisme » officiel de Constantinople byzantine*, in *Σύμμεικτα*, XIII (1999), pp. 9-21 et Ch.A. MALTEZOU, *Diversitas linguae*, in N.G. MOSCHONAS (ed.), *Η επικοινωνία στο Βυζάντιο*, Athènes, 1993, pp. 93-101.

18. H. PETERSMANN, *Vulgärlateinisches aus Byzanz*, in C.W. MÜLLER et al. (hrsg.), *Zum Umgang mit fremden Sprachen in der griechisch-römischen Antike*, Stuttgart, 1992 (Palingenesia, XXXVI), pp. 219-231 (spéc. p. 221).

19. DAGRON, *Fomes* cit. (n. 4), pp. 219-240.

20. J.N. ADAMS, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, 2003, pp. 635-637.

21. *Zum Gebrauch der lateinischen Sprache in Konstantinopel*, in A. DYROFF (hrsg.), *Festgabe für Martin F. Schanz*, Würzburg, 1912, p. 173.

22. M. SALAMON, *War Konstantinopel im IV. Jahrhundert eine lateinische Sprachinsel?*, in *Thracia 7. XVI<sup>e</sup> conférence Internationale d'Études classiques "Eirene"*, Sofia, 1985, pp. 250-256, qui est un

/ 2

Libanios et Thémistios s'en montrent conscients<sup>23</sup>, tandis que le grec était le moyen de communication dans l'éducation et les cercles érudits et surtout dans l'Église. À de très rares exceptions près, les pères grecs ignorent le latin<sup>24</sup>. Durant le IV<sup>e</sup> s., les personnages qui voulaient faire carrière dans l'administration civile devaient connaître le latin. Comme l'étude du droit romain prenait le pas sur celle de la rhétorique grecque, plusieurs rhéteurs responsables d'école, à commencer par Libanios, se désolent de voir partir leurs élèves pour étudier à Beyrouth, puis à Rome<sup>25</sup>. Macaire d'Égypte, mort en 390, affirme qu'un étudiant intéressé par les études juridiques doit fréquenter la σχολή τῶν Ῥωμαίων, où il apprend le latin<sup>26</sup>. Après la division de l'Empire en deux *partes* après la mort de Théodose I (395), la situation changea rapidement. La partition de l'Empire s'accompagna d'une différenciation très claire sur le plan linguistique. Par conséquent, l'idée d'un empire unifié fondé sur la foi chrétienne et doté d'un nouveau centre culturel, Constantinople, et de deux langues officielles, le grec et le latin, est désormais abandonnée<sup>27</sup>. À partir de 425, le grec est placé à peu près sur un pied d'égalité avec le latin dans l'université de Théodose II, en 448 est promulguée la première loi en langue grecque (*Cod. Iust.*, I, 1, 3 KRUEGER) et la plus grande

résumé de la thèse, *Environment of the Latin culture in Constantinople in the IVth century*, diss., Katowice, 1977, que je n'ai pu voir.

23. LIBANIOS, *Lettres*, 668 (X, 609-610 FOERSTER); THÉMISTIOS, *Discours*, 6, 71 (I, 106 SCHENKL-DOWNEY). DAGRON, *Origines* cit. (n. 7), pp. 25-27.

24. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Lettres*, 173, 1 [II, p. 62 GALLAY]. F. MILLAR, *A Greek Roman Empire. Power and Belief under Theodosius II (408-450)*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 2006, pp. 20-23 et *Linguistic Co-existence in Constantinople: Greek and Latin (and Syriac) in the Acts of the Synod of 536 C.E.*, in *Journal of Roman Studies*, XCIX (2009), pp. 92-103.

25. P. WOLF, *Vom Schulwesen der Spätantike. Studien zu Libanius*, Offenburg-Baden, 1952, pp. 53-55.

26. P. G., XXXIV, 604 et LXVII, 681, n. 27. Comme l'a montré G. Cavallo (*La zovή scrittoriā greco-romana nella prasi documentale di età bizantina* [1970], in *Il calamo e il papiro. La scrittura greca dall'età ellenistica ai primi secoli di Bisanzio*, Florence, 2005 [*Papyrologica Florentina*, XXXVI], pp. 43-71), les scribes professionnels et les fonctionnaires romains d'origine gréco-orientale, qui avaient appris à écrire le grec, puis le latin, ont été obligés d'utiliser, pour certains documents officiels, les deux systèmes alphabétiques et ont développé ainsi une écriture tout à fait caractéristique de la bureaucratie de la fin de l'Antiquité, une zovή gréco-romaine, née à la faveur de la rencontre de l'écriture grecque, encore majuscule, et de la latine, déjà minuscule.

27. B. ADAMIK, *Bemerkungen zur Problematik 'Latein in Byzanz'. Über die lateinische Bevölkerung von Konstantinopel*, in H. PETERSMANN-R. KETTEMANN (éds), *Latin vulgare-latin tardif. Actes du V<sup>e</sup> Colloque international sur le latin vulgare et tardif*, Heidelberg, 1999, pp. 69-79.

partie du projet législatif de Justinien (527–565), les *Novellae constitutiones*, furent écrites en grec à cause de l'incapacité croissante de la population à comprendre le latin et en dépit de l'idéologie même de cet empereur, originaire de la partie latinophone de l'Empire<sup>28</sup>. Les *Novellae* de Justinien sont le reflet d'une « lutte des langues » entre le latin de Tribonien et le grec de Jean le Cappadocien, personnage haï de Jean le Lydien, qui imposa le grec à l'administration de la préfecture d'Orient<sup>29</sup>. Après Justinien, le latin, langue de tradition et d'éducation, devient un jargon réservé, dans la *Pars Orientis*, à quelques domaines particuliers, comme la justice, l'armée et la cour impériale. Jean le Lydien, qui écrit en grec, est enclin à accepter cette évolution, bien qu'il se situe dans la ligne de l'orthodoxie linguistique de Justinien<sup>30</sup>. Durant les années qui suivirent, après le détachement définitif de l'Ouest d'avec l'Est, le triomphe du grec est complet. Le latin est considéré comme une langue barbare, au même titre que celle des Scythes, comme le dira Michel III (842–867) dans une lettre au pape Nicolas I (858–867)<sup>31</sup> vers 860. La réponse du pontife romain est éclairante: *iam uero, si ideo linguam Latinam barbaram dicitis, quoniam illam non intellegitis, uos considerate, quia ridiculum est uos appellare Romanorum imperatores et tamen linguam non nosse Romanam* (M.G.H., VI, 459, 19 [PERELS])<sup>32</sup>. Le latin demeure comme un reliquat sans grande

28. B. ADAMIK, *Zur Geschichte des offiziellen Gebrauchs der lateinischen Sprache. Justinians Reform*, in *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, XLIII (2003), pp. 229–241. D'après Zacharias le Rhéteur, Justinien entretenait de bons rapports avec le pape Agapit parce qu'ils parlaient la même langue (*Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori uulgo adscripta*, IX, 19, trad. E.W. Brooks, Louvain, 1924 [1953], p. 93 [C.S.C.O., *Scriptores Syni*, XLII]).

29. T. HONORÉ, *Tribonian*, Londres, 1978, pp. 124–138; J. SCHAMP, *Remarques sur Jean le Lydien et le lexique latin à Constantinople*, in E. TRAPP–S. SCHOENAUER (Hrsg.), *Lexicologica byzantina. Beiträge zum Kolloquium zur byzantinischen Lexicographie* (Bonn, 13.–15. Juli 2007), Göttingen, 2008 (*Super alta perennis. Studien zur Wirkung der klassischen Antike*, IV), pp. 48–49.

30. *De magistratibus*, II, 12 (= III, 42) et le commentaire de J. SCHAMP, in Jean le Lydien, *Des magistratures de l'état romain*. Texte établi et traduit par M. Dubuisson et J. Schamp, I, 1ère partie, Paris, 2006, pp. CLXIII–CLXVII. Sur l'arrière plan idéologique de Jean de Lydien, M. MAAS, *John Lydus and the Roman Past: Antiquarianism and Politics in the Age of Justinian*, New York, 1992 et Ch. PAZDERNIK, *Justinian Ideology and the Power of the Past*, in M. MASS (ed.), *The Cambridge Companion to the Age of Justinian*, Cambridge, 2005, pp. 193–198.

31. F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565–1453*, I, Munich–Berlin, 1924, n° 464, pp. 56–57.

32. BERSCHIN, *Mittelalter* cit. (n. 2) et Th. F.X. NOBLE, *The declining Knowledge of Greek in eight- and ninth- century papal Rome*, in *Byzantinische Zeitschrift*, LXXVIII (1985), pp. 56–62.

importance: langue de commandement dans l'armée byzantine, comme on le voit dans les *Strategika* de l'empereur Maurice<sup>33</sup>, langue de certaines légendes monétaires et de certains rituels de la cour, dont le *De ceremoniis aulae Byzantinae* de l'empereur Constantin VII Porphyrogénète donne quelques exemples<sup>34</sup>. Il s'agit du reste d'un latin souvent écrit en lettres grecques, dont plus personne ne comprenait le sens. Les pompiers de Byzance étaient appelés au feu par les mots *omnes collegiati adeste* (« tous à la rescousse, compagnons »)<sup>35</sup>, mais comprenaient-ils la signification exacte de cette formule figée? Le grec devient la *lingua franca* du monde byzantin, parlée par les nombreux peuples non-grecs soumis à l'autorité de Byzance. Liutprand de Crémone (920-972) fera une expérience cuisante lorsqu'il retourne en ambassade à Constantinople, en 968, pour demander à l'Empereur Nicéphore II Phocas (963-969) la main d'une princesse Porphyrogénète pour le fils d'Otton I<sup>er</sup>, Otton II<sup>36</sup>. C'est un véritable psychodrame diplomatique qui se joue. Liutprand, qui avait déjà été choisi par Béranger, en 949-950, pour sa connaissance du grec<sup>37</sup>, supporte avec difficulté que Léon Phocas, qui représente son frère Nicéphore, ne reçoive pas en main propre les lettres d'Otton dont Liutprand est porteur, mais les fasse prendre par son interprète<sup>38</sup>, offense majeure, car l'interprète est un subalterne, mais aussi parce que ce geste met l'écrit au rang de l'oral<sup>39</sup>.

33. H. MIHAESCU, *Les termes de commandements militaires latins dans le Strategicon de Maurice*, in *Revue roumaine de linguistique*, XIV (1969), pp. 261-272.

34. B. ADAMIK, *Zur Problematik der lateinischsprachigen Bevölkerung in Konstantinopel. Das Zeugnis der lateinischen Texte in dem Werk De ceremoniis aulae Byzantinae des Kaisers Konstantin VII Porphyrogenetos*, in H. SOLIN-M. LEIWO-H. HALLA-AHO (éds), *Latin vulgaire - latin tardif VI. Actes du VI<sup>e</sup> colloque international sur le latin vulgaire et tardif (Helsinki, 29 août - 2 septembre 2000)*, Hildesheim-Zürich-New York, 2003, pp. 201-218.

35. JEAN LE LYDIEN, *De magistratibus*, I, 50.

36. Sur la mission de Liutprand à Constantinople, S. KOLDITZ, *Leon von Synada und Liutprand von Cremona. Untersuchungen zu den Ost-West-Kontakten des 10. Jahrhunderts*, in *Byzantinische Zeitschrift*, XCV (2002), pp. 509-583 et J. KODER-TH. WEBER, *Liutprand von Cremona in Konstantinopel: Untersuchungen zum griechischen Sprachschatz und zu realienkundlichen Aussagen in seinen Werken*, Vienne, 1980 (*Byzantina Vindobonensia*, XIII), pp. 15-70.

37. *Antapodosis*, VI, 3 (*C.C.c.m.*, 156, p. 146, l. 50-51 CHIESA). On trouve environ 230 mots grecs dans les œuvres de cet auteur.

38. *Legatio*, 2 (*C.C.c.m.*, 156, p. 188, l. 41-42 CHIESA): *uestras litteras uere indignans non per se, sed per interpretem suscepit...*

39. G. DAGRON, *Communication et stratégies linguistiques in Η επιζωνωνία στο Βυζάντιο*, Athènes, 1993, pp. 81-92.



## 2. ENSEIGNEMENT DU LATIN À CONSTANTINOPLE

La situation relativement précaire du latin dans le domaine administratif n'empêcha pas que la langue latine fût enseignée dans la *Pars Orientis* durant plusieurs siècles. Le latin est aussi une langue d'éducation à Constantinople. Cet enseignement se situe dans le cadre du bilinguisme gréco-latin, puisqu'il était destiné au premier chef à des hellénophones. Au moins deux cités de l'Orient grec, Constantinople et Antioche, offraient la possibilité d'étudier la langue latine. On peut y ajouter Nicomédie. En 290, Lactance, originaire de Sicca Veneria (aujourd'hui Le Kef, en Tunisie), fut appelé dans la capitale de Dioclétien pour y enseigner la langue de Rome. Il y trouva peu d'élèves, dit saint Jérôme (*penuria discipulorum*), parce que la cité était restée grecque et le latin n'y était guère à l'honneur<sup>40</sup>. On y rencontre toutefois un certain Flavius ou Fabius<sup>41</sup>, grammairien originaire lui aussi d'Afrique, appelé par Dioclétien à la fin du III<sup>e</sup> s. Une fois fondée, Constantinople a poursuivi cette tradition. Si l'on en juge d'après le nombre de grammairiens latins présents dans la « Nouvelle Rome », recensés par Robert Kaster<sup>42</sup>, on ne peut mettre en doute le fait que des hellénophones pouvaient recevoir dans cette ville un enseignement complet de langue latine, depuis les premiers rudiments jusqu'à la lecture des auteurs<sup>43</sup>. L'oncle du poète bordelais Ausone, Aemilius Magnus Arborius, qui faisait la fierté de la famille, fut appelé, après 324, comme *rhetor Latinus* à Constantinople, où il enseigna jusqu'à 330, peut-être pour être le précepteur d'un des deux fils de Constantin<sup>44</sup>. C'est là qu'il mourut. La *Commemoratio Professorum Burdigalensium* d'Ausone mentionne des lettrés gaulois qui ont séjourné à Constantinople pour une période de perfectionnement. Tel fut le cas de Tib. Victor Minervius<sup>45</sup>. Sans doute y ont-ils enseigné leur langue à cette occasion. Nous savons qu'en 358 enseignaient à Constantinople

40. R.M. OGILVIE, *The Library of Lactantius*, Oxford, 1978, p. 2.

41. R.A. KASTER, *Guardians of Language. The Grammarian and Society in Late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1988, n° 61, pp. 285-286.

42. KASTER, *Guardians* cit. (n. 41), pp. 464-465.

43. L. MIRAGLIA, *La didattica del greco e del latino nell'impero romano: aspetti tecnici e culturali*, in S.M. MEDAGLIA (a cura di), *Miscellanea in ricordo di Angelo Raffaele Sodano*, Naples, 2004, pp. 207-238.

44. KASTER, *Guardians* cit. (n. 41), p. 105, n. 27.

45. *Ibid.*, p. 105, n. 27.

ital.

deux rhéteurs latins, Evanthius<sup>46</sup> et Chrestus. Selon la *Chronique* de saint Jérôme<sup>47</sup>, Evanthius, *eruditissimus grammaticorum*, était l'auteur d'un commentaire à Térence. À sa mort, en 358, son poste fut occupé par Chrestus, même si son nom n'est pas certain: peut-être Charistus, selon un manuscrit, ou bien, comme l'a proposé Usener<sup>48</sup>, Charisius<sup>49</sup>. Vers 360, Constantinople avait une chaire fixe de grammaire latine. C'est vers cette date que l'*Ars grammatica* de Flavius Sosipater Charisius a été rédigée pour des hellénophones qui voulaient apprendre la langue latine, probablement sous le règne de l'empereur Julien, à qui l'œuvre est dédiée, à Antioche ou à Constantinople. L'œuvre grammaticale de Diomède, composée un peu plus tard, vers 370-380, devrait avoir la même destination, même si elle doit se situer à un niveau plus élevé que celle de son prédécesseur, dont elle s'inspire beaucoup<sup>50</sup>. Un autre grammairien, Dosithée, a composé, durant la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., une *Ars grammatica* en latin avec une traduction grecque *ad uerbum* qui précède le texte latin<sup>51</sup>. Ce manuel était lui aussi destiné sans aucun doute aux hellénophones qui voulaient apprendre les structures du latin<sup>52</sup>. Les données biographiques manquent à propos de ce grammairien: on ne sait pas dans quelle ville se situe son activité d'enseignement. Peut-être était-il une connaissance de l'empereur Julien en personne<sup>53</sup>.

46. *Ibid.*, n° 54, pp. 278-279.

47. JÉRÔME, *Chronique*, CCLXXXIV Olymp. XXI (p. 241 HELM [Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte, Eusebius, VIII]): *Evanthius eruditissimus grammaticorum Constantinopoli diem obit in cuius locum ex Africa Chrestus*. A.H.M. JONES-J.R. MARTINDALE-J. MORRIS, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I (A.D. 260-395), Cambridge, 1971, Evanthius 2, p. 287.

48. H. USENER, *Vier lateinische Grammatiker*, in *Rheinisches Museum für Philologie*, XXIII (1868), pp. 490-507 [repris in *Kleine Schriften*, II, Leipzig-Berlin, 1913, pp. 171-192].

49. B. HEMMERDINGER, *Les lettres latines à Constantinople jusqu'à Justinien*, in *Polychordia. Festschrift F. Dölger = Byzantinische Forschungen*, I (1966), p. 175 et H. PETERSMANN, *Die Urbanisierung des römischen Reiches im Lichte der lateinischen Sprache*, in *Gymnasium*, XCVI (1989), p. 411 et n. 11.

50. M. SCHENKEVELD, *Charisius and Diomedes writing a Latin Grammar for Greeks*, in L. BASSET-F. BIVILLE-B. COLOMBAT-P. SWIGGERS-A. WOUTERS (éds), *Bilinguisme et terminologie grammaticale gréco-latine*, Leuven-Paris, 2007, pp. 181-189.

51. G. BONNET, *Dosithée. Grammaire latine*. Texte établi, traduit et commenté, Paris, 2005.

52. M. LENOBLE-P. SWIGGERS-A. WOUTERS, *L'enseignement grammatical entre latin et grec: le manuel de Dosithée*, in P. DESMET et alii (éds), *The History of Linguistic and Grammatical Praxis. Proceedings of the XIth International Colloquium of the Studienkreis « Geschichte der Sprachwissenschaft »* (Leuven, 2<sup>nd</sup>-4<sup>th</sup> July, 1998), Leuven-Paris, 2000, pp. 3-22 (spéc. la conclusion p. 19).

53. KASTER, *Guardians* cit. (n. 41), n° 53, p. 278.

ital.

12

Selon une lettre de ce dernier <sup>54</sup>, dont l'authenticité est toutefois douteuse, Dosithée eut peut-être, à Constantinople ou à Athènes, le même maître que lui. La tradition se poursuit durant le cinquième siècle. Un certain Clédonius, désigné comme *Romanus senator Constantinopolitanus grammaticus*, a composé un commentaire sur les deux *Artes* de Donat <sup>55</sup>. Nous connaissons aussi quelques œuvres de Theoctistus <sup>56</sup>: il avait écrit un manuel d'orthographe et une *Institutio artis grammaticae*. On arrive ainsi au VI<sup>e</sup> s. avec le grand Priscien, qui se présente comme élève de ce Theoctistus: *noster praeceptor Theoctistus, omnis eloquentiae decus, cui, quicquid in me sit doctrinae, post deum imputo et sapientissimus dominus et doctor meus Theoctistus, quod in institutione artis grammaticae docet* <sup>57</sup>. Ses 18 livres d'*Institutiones grammaticales* (*Grammatici Latini*, II, I – III, 377 KEIL) sont dédiés à un mystérieux *Iulianus consul et patricius*, parfait bilingue (*Grammatici Latini*, II, I KEIL: *non minus Graecorum quam Latinorum in omni doctrinae genere praefulgentem*), et trois traités mineurs à Symmaque le Jeune (consul en 485), deux aristocrates bilingues qui travaillaient à la restauration de la culture grecque en Occident en tentant de mettre sur pied une forme d'union culturelle entre les deux *partes* de l'Empire désormais scindé <sup>58</sup>. Les relations entre le grec et le latin avaient en effet aussi une dimension politique, dans la mesure où l'on considérait, au VI<sup>e</sup> s., que les Latins d'Orient en contact avec la culture grecque étaient les meilleurs défenseurs de la latinité, l'Italie et l'Occident étant tombés aux mains des barbares. Nous connaissons au moins un élève hellénophone de Priscien, un certain Eutychès <sup>59</sup>, auteur lui aussi d'œuvres grammaticales – en particulier une *Ars de uerbo*. C'est auprès de lui qu'apprit le latin Crateros, le père du préfet du prétoire Phocas, dont Jean le Lydien loue l'éducation gréco-latine <sup>60</sup> et qui appartenait à un cercle de gens attachés au latin.

In  
institutione

54. 200 BIDEZ (= 68 WRIGHT).

55. KASTER, *Guardians* cit. (n. 41), n° 31, pp. 255-256.

56. J.R. MARTINDALE, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, II (A.D. 395-527), Cambridge, 1980, Theoctistus 5, p. 1066.

57. *Grammatici Latini*, III, 238 et 231 KEIL.

58. Sur les rapports entre l'Orient et l'Occident chez Priscien, D. ROMANO, *Prisciano a Bisanzio*, in *Letteratura e storia nell'età tardo romana*, Palerme, 1979, pp. 292-294. Pour *Iulianus consul et patricius*, cf. *infra* n. 87 et 121, pour Symmaque le Jeune, *infra* n. 89.

59. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Eutyches 2, pp. 445-446.

60. *De magistratibus*, III, 73 et le commentaire de J. CAIMI, *Burocrazia e diritto nel 'De magistratibus' di Giovanni Lido*, Milan, 1984, p. 259. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56),

## 3. CIRCULATION DES TEXTES LATINS À CONSTANTINOPE

Si le latin a constitué une réalité politique comme « langue de pouvoir » (ἡ νῦν κρατοῦσα τῶν Ῥωμαίων φωνή) ou comme « langue historique » (πᾶτριος φωνή), par opposition au grec, « langue d'usage », et une réalité scolaire, les textes latins ne sont pas en reste<sup>61</sup>, même si l'on a longtemps affirmé que l'Orient grec a été imperméable à toute influence littéraire venant de Rome. Si l'on en juge d'après les réminiscences d'auteurs latins que l'on trouve chez les auteurs grecs tardifs, on pourrait arriver à la conclusion que la littérature latine était mal connue ou mal exploitée par ces écrivains. Dans le compte rendu de la dissertation de J. Braune, *Nonnos und Ovid* (Greifswald, 1935), Paul Maas va jusqu'à affirmer qu'aucun poète grec n'a imité des auteurs latins<sup>62</sup>. C'est un jugement trop sévère, qui souffre certainement d'un préjugé en vogue à l'époque, celui de la primauté absolue de la littérature grecque, née *ex nihilo*. Le problème de l'influence de la poésie latine, spécialement de Virgile, sur des auteurs grecs tardifs, comme Nonnos, Triphiodore, Quintus de Smyrne, Collouthos ou Musée, reste certes entier<sup>63</sup>. Il n'est pas prouvé en effet que l'auteur des *Posthomerica* a utilisé Virgile. Le travail d'Ursula Gärtner, *Quintus Smyrnaeus und die Aeneis. Zur Nachwirkung Vergils in der griechischen Literatur der Kaiserzeit* (Munich, 2005), n'a pas permis de trancher. On peut y ajouter des textes comme les *Oracula Sibyllina*, les romans de Chariton, de Longos et d'Héliodore et des œuvres d'auteurs chrétiens comme les *Actes des Apôtres* et le *Pasteur* d'Hermas, sans parler des ouvrages hagiographiques. Il est très difficile de préciser dans quelle mesure ces écrits ont subi l'influence des auteurs latins. Quoi qu'il en soit, les éléments latins dans la culture

Phocas 5, pp. 881-882. Phocas avait appris le latin auprès d'un maître nommé Speciosus (MARTINDALE, *Prosopography* cit. [n. 15], IIB, Speciosus 1, p. 1181).

61. G. CAVALLO, *La circolazione libraria nell'età di Giustiniano*, in G.G. ARCHI (a cura di), *L'imperatore Giustiniano. Storia e mito. Giornate di studio a Ravenna (14-16 ottobre 1976)*, Milan, 1978, pp. 217-220 (spéc. p. 217: « testimonianze relative a trascrizione e circolazione di manufatti latini nella capitale d'Oriente non mancano in età più antica, ma nel VI esse risultano più numerose e sicure ») et *Libri, editori e pubblico nel mondo antico*, 2ème éd., Bari, 1977, pp. 100-103.

62. *Byzantinische Zeitschrift*, XXXV (1935), p. 385: « einfluss lateinischer Dichtung auf griechische ist, soviel ich weiss, für die Zeit vor dem XIII. Jahrh. nirgends erwiesen ».

63. J. IRMSCHER, *Wechselwirkungen zwischen den beiden antiken Literaturen im ausgehenden Altertum*, in *Acta classica univ. Scient. Debrecen*, XXII (1986), pp. 87-98.

byzantine sont une réalité, même s'il n'est pas aisé de les repérer dans la masse considérable de textes qu'elle nous a légués. Virgile est incontestablement l'auteur latin qui a laissé le plus de traces dans le monde grec<sup>64</sup>. Il a eu une influence sur certains poètes de l'*Anthologie palatine*. Ainsi les vers d'un poète à peu près contemporain, Erykios de C~~l~~zique (VI, 96, 1-2), Γλαύκων καὶ Κορύδων... Ἄρκαδες ἀμφοτέρωθεν sont-ils peut-être une imitation de la *Septième Églogue* (v. 3-4: *Corydon et Thyrsis... Arcades ambo*), même si, comme le souligne R. Reitzenstein<sup>65</sup>, les deux poètes peuvent s'être inspirés, indépendamment l'un de l'autre, d'un modèle commun. Des traductions grecques d'œuvres latines ont été réalisées: l'*Énéide*, les *Géorgiques*, la *Quatrième Bucolique*, le *Breviarium* d'Eutrope<sup>66</sup>. Des textes grecs trouvent leur source d'inspiration dans des œuvres latines. Tel est le cas du Περὶ πολιτικῆς ἐπιστήμης. Découvert sur un palimpseste du Vatican par Angelo Mai (*Vaticanus Graecus* 1298 du XI<sup>e</sup> s.) et publié en 1827, ce traité, qui correspond sans doute au texte mentionné dans le codex 37 de Photios, a été composé probablement au début du règne de Justinien, dans le contexte bilingue des savants qui contribuèrent à l'activité juridique de l'empereur, par un personnage qui avait bénéficié d'une éducation très soignée et qui connaissait bien la littérature latine: il cite Cicéron, Caton, Tite-Live et Juvénal<sup>67</sup>.

C'est surtout à partir du V<sup>e</sup> s. que l'on peut trouver des traces d'une pénétration assez profonde d'éléments latins dans la culture byzantine<sup>68</sup>.

64. B. BALDWIN, *Virgilius Graecus*, in *American Journal of Philology*, XCVII (1976), pp. 361-368 [repris in *Studies on Late Roman and Byzantine History, Literature and Language*, Amsterdam, 1984, pp. 149-156] et *Virgil in Byzantium*, in *Antike und Abendland*, XXVIII (1982), pp. 81-88; V. PERI, ΒΙΣΥΓΓΛΙΟΣ = Sapiientissimus. *Riflessi culturali latino-greci nell'agiografia bizantina*, in *Italia Medioevale e Umanistica*, XIX (1976), pp. 1-40; J. IRMSCHER, *Virgil in der griechischen Antike*, in *Klio*, LXVII (1985), pp. 281-285; A. GARZYA, s.v. *Bizantina, Letteratura*, in *Enciclopedia Virgiliana*, I (1984), pp. 508-510.

65. *Real-encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, VI/1 (1907), col. 565, l. 51-57.

66. Cf. *infra* n. 164.

67. C.M. MAZZUCCHI, *Per una rilettura del palinsesto Vaticano contenente il dialogo 'Sulla scienza politica' del tempo di Giustiniano*, in G.G. ARCHI (a cura di), *L'imperatore Giustiniano* cit. (n. 61), pp. 237-247 et la réédition du texte par le même auteur *Menae patricii cum Thoma referendario De scientia politica dialogus iteratis curis quae extant in codice Vaticano palimpsesto*, ed. C. M. MAZZUCCHI, Milan, 2002 (*Bibliotheca erudita*, 17). Voir aussi C.A. BEHR, *A new Fragment of Cicero's De re publica*, in *American Journal of Philology*, XCV (1974), pp. 142-149 et G. FIACCADORI, *Intorno all'anonimo vaticano 'περὶ πολιτικῆς ἐπιστήμης'*, in *La Parola del Passato*, XXXIV (1979), pp. 127-147.

68. W.O. SCHMITT, *Lateinische Literatur in Byzanz. Die Übersetzung des Maximus Planudes und die moderne Forschung*, in *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft*, XVII (1968), pp.

14 / i  
Cyzique

Jean Stobée cite un Ῥωμαῖος ainsi que des bons mots de César Auguste (?), de P. Cornelius Scipio Minor et, plusieurs fois, de Caton l'Ancien <sup>69</sup>. Jean le Lydien, qui obtint une chaire de latin à l'Université impériale, probablement durant l'été 545 <sup>70</sup>, prétend avoir lu Virgile, Horace, Salluste, Lucain avec des commentaires <sup>71</sup>. Un peu plus tard, Jean Malalas cite encore plusieurs auteurs latins, en particulier Virgile, Βεργίλλιος ὁ σοφὸς Ῥωμαίων ποιητῆς <sup>72</sup>, dont Phlégon de Tralles, affranchi d'Hadrien, mentionne la date de naissance (connu par Photios 97, [84a], II, p. 64, l. 18–19 HENRY: ... καὶ Οὐεργίλιος Μάρων ὁ ποιητῆς ἐγεννήθη τοῦτου τοῦ ἔτους εἰδοῖς Ὀκτωβρίαις) <sup>73</sup>. À la fin du IX<sup>e</sup> s., Photios cite uniquement les auteurs latins déjà traduits ou déjà cités par des auteurs précédents, comme Apulée, *De re rustica*, utilisé par Vindanios Anatolios de Beyrouth (qui cite aussi Virgile et Varron <sup>74</sup> dans les *Geoponica*, du X<sup>e</sup> s.), et par Palladius (I, 35, 9 [p. 38, 16–17 RODGERS] <sup>75</sup>), auteur, sans doute à la fin du IV<sup>e</sup> s., d'un traité d'agriculture. La *Souda* comporte plusieurs références au monde romain, comme en témoigne l'article Λίβερονος <sup>76</sup>. Le compilateur, qui mentionne une fois Virgile comme nom propre (O 832 [III, 581 ADLER]: Οὐεργίλιος ὄνομα κύριον) et d'autres auteurs latins (Varron, Cicéron, Tite-Live, Juvénal), parle de la traduction de Salluste

127–147; M. GIGANTE, *Il latino a Bisanzio*, in *Scritti sulla civiltà letteraria bizantina*, Naples, 1981, pp. 65–103 (spéc. 80–82); HEMMERDINGER, *Lettres cit.* (n. 49), p. 179. Je n'ai pas pu voir L.G. BENAKIS, *Latin Literature in Byzantium: the Meeting Point of Two Cultures*, in E. CHRYSOS et al. (eds), *The Idea of European Community in History, Conference Proceedings*, I, Athènes, 2003, pp. 133–140.

69. IV.583.13; III.679.3 (note); III.706.15; III.301.15; 671.8; 719.4, IV.224.7; V.1049.1 WACHSMUTH-HENSE. Pour Caton, W.O. SCHMITT, *Cato in Byzanz*, in *Klio*, XLVIII (1967), pp. 325–334.

70. J. SCHAMP, *Pour une étude des milieux latins de Constantinople*, F. BIVILLE–I. BOEHM (éds), *Autour de Michel Lejeune. Actes des journées d'étude organisées à l'Université Lumière-Lyon 2 – Maison de l'Orient Méditerranéen (2-4 février 2006)*, Lyon, 2009, p. 261.

71. SCHAMP, *Remarques cit.* (n. 29), *ibid.*

72. 162.13–14; 220.2; 285.6 DINDORF (Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae). B. BALDWIN, *Dio Cassius and John Malalas: Two Ancient Readings of Virgil*, in *Ementia*, LV (1987), pp. 85–86; SCHAMP, *Étude cit.* (n. 70), *ibid.*

73. B. BALDWIN, *Photius, Phlegon, and Virgil*, in *Byzantine and Greek Modern Studies*, XX (1996), pp. 201–208 (spéc. 202, n. 6).

74. R.H. RODGERS, *Varro and Virgil in the Geoponica*, in *Greek Roman and Byzantine Studies*, XIX (1978), pp. 277–285, qui conclut toutefois en disant (p. 285): « Greek agricultural writers were familiar with Varro and Virgil only as authoritative names in the literary tradition ».

75. Fragment 15, p. 175 BEAUJEU.

76. Λ 491 (III, 267–268 ADLER).

par Zénobios<sup>77</sup> et de celle des *Géorgiques* par Arrien, un poète épique peut-être postérieur au IV<sup>e</sup> s.<sup>78</sup> Sous l'entrée Τράγκυλλος (T 895 [IV, 581 ADLER]), nous trouvons des données importantes pour l'étude de Suétone, qui avait écrit au moins deux petits traités en grec, l'un consacré aux termes injurieux employés par les Grecs (περὶ βλασφημιῶν) et l'autre à leurs jeux (περὶ παιδιῶν), connus par des *excerpta* grecs<sup>79</sup>. Jean le Lydien (*De magistratibus*, III, 64) mentionne le περὶ ἐπισήμων πορνῶν de Suétone à côté de l'*Erotikos* d'Apulée<sup>80</sup>, auteur qui semble avoir été particulièrement populaire à Byzance. Le même Jean le Lydien cite quatre fragments d'*Astronomica* d'Apulée (22-25 ΒΕΑΥΙΕΥ) et, dans le *De mensibus* (IV, 116), il qualifie cet auteur de Ῥωμαῖος (τὸν Ῥωμαίων Ἀπουλήϊον), adjectif qui semble indiquer une œuvre écrite en latin. Enfin, les poètes du cercle d'Agathias ont une connaissance des élégiaques latins<sup>81</sup>. Properce notamment a été utilisé par Paul le Silenciaire<sup>82</sup>.

\* \* \*

Plusieurs auteurs latins ont été actifs à Constantinople. On peut citer l'historien Marcellinus Comes<sup>83</sup>, qui continua la *Chronique* d'Eusèbe-Jérôme, le poète Corippe<sup>84</sup>, originaire d'Afrique, auteur de la *Iohannis (de Bellis Libycis)*, poème écrit pour célébrer la reconquête byzantine de l'Afrique après la domination vandale, l'évêque Victor de Tunnuna<sup>85</sup>, auteur d'une *Chronique*, et Priscien, grammairien, mais aussi poète, figure fondamentale qui passe à juste titre pour un « pont » entre l'Orient et l'Occident en contact étroit avec les personnalités les plus

77. Z 73 (II, 506 ADLER).

78. A 3867 (I, 350 ADLER).

79. Ces extraits byzantins, qui se trouvent déjà dans le recueil d'A. Reifferscheid (Leipzig, 1860) sous les numéros 174-175 et 182-183, ont été réunis par J. Taillardat, Paris, 1967.

80. Fragment 21, p. 177 BEAUJEU.

81. A. CAMERON, *Agathias*, Oxford, 1970, p. 112 et 118.

82. E. SCHULZ-VANHEYDEN, *Properz und das griechische Epigramm*, diss. Munster, 1963, pp. 156-169.

83. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Marcellinus 9, pp. 710-711.

84. D. ROMANO, *Corippo poeta della Romanitas africana*, in *Aevum*, LX (1986), pp. 111-119.

85. B. CROKE, *Justinian's Constantinople*, in M. MAAS (ed.), *Cambridge Companion* cit. (n. 30), p. 74.

éminentes de la culture du temps<sup>86</sup>. Ses *Institutiones* ont en effet été écrites pour faire connaître l'érudition des grammairiens grecs au monde latin. On ne sait trop qui est le *Iulianus consul et patricius*<sup>87</sup> à qui Priscien dédie son ouvrage majeur<sup>88</sup>. Il s'agit probablement d'un membre de l'illustre famille des *Anicii* appartenant à l'élite intellectuelle de son temps. On ne peut exclure un lien de parenté avec Boèce (480-524) et Symmaque le Jeune (Q. Aurelius Memmius Symmachus iunior)<sup>89</sup>, à qui sont dédiés le *de figuris numerorum*<sup>90</sup>, le *de metris Terentii* et le *de praeexercitamentis rhetoricis* et dont Priscien loue la tentative de restaurer, à Rome, la culture grecque.

Des auteurs d'origine orientale qui écrivent en latin comme Ammien Marcellin<sup>91</sup>, originaire d'Antioche, ou Claudien d'Alexandrie, les *Wandering poets* comme les appelle A. Cameron<sup>92</sup>, se sont déplacés vers l'Occident pour des raisons de carrière. On trouve aussi des Occidentaux venus en Orient pour des motifs politiques. Les amis d'Anicia Iuliana (462-530)<sup>93</sup>, qui comptait parmi les femmes les plus riches et les plus influentes de son temps, protectrice des lettrés, ont incontestablement contribué à la circulation des textes latins dans la *Pars Orientis*. Fille de l'empereur éphémère d'Occident Olybrius, petite-fille de Valentinien III et arrière-petite-fille de Théodose II, née à Constantinople après 461, Anicia Iuliana exerça son influence surtout à la fin du règne

86. F. CONTI BIZZARRO, *Prisciano fra Oriente e Occidente*, in *Filologia antica e moderna*, VII (1994), pp. 35-49.

87. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Iulianus 26, p. 641. Sur l'identité supposée de ce personnage, G. BALLAIRA, *Prisciano e i suoi amici*, Turin, 1989, pp. 81-85 et *infra* n. 121.

88. M. SALAMON, *Priscianus und sein Schülerkreis in Konstantinopel*, in *Philologus*, CXXIII (1979), pp. 93-94.

89. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Q. Aurelius Memmius Symmachus 9, pp. 1044-1046. P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris, 1943 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CLIX), pp. 304-312.

90. M. FRANCA BUFFA GIOLITO, *Aspetti dell'interrelazione tra mondo greco e latino in Prisciano: Il De figuris numerorum di Prisciano*, in F. CONCA-I. GUALANDRI-G. LOZZA (a cura di), *Politica, cultura e religione nell'impero romano (secoli IV-VI) tra Oriente e Occidente. Atti del Secondo Convegno dell'Associazione di Studi Tardoantichi*, Naples, 1993, pp. 201-210.

91. J. MATTHEWS, *The Roman World of Ammianus*, Londres, 1989, p. 71.

92. *Wandering Poets: a Literary Movement in Byzantine Egypt*, in *Historia*, XIV (1965), pp. 470-509.

93. C. CAPPIZZI, *Anicia Giuliana: Ricerche sulla sua famiglia e la sua vita*, in *Rivista di studi bizantini e neoellenici*, n.s. V (1968), pp. 191-226; MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Anicia Iuliana 3, pp. 635-636.



d'Anastase et sous celui de Justin <sup>94</sup>. Les lettrés qui gravitent dans son entourage forment un cercle étroit de l'aristocratie traditionnelle que viendront rejoindre des réfugiés, après le sac de Rome de 546 organisé par le roi ostrogoth Totila. À la faveur de ces échanges, des livres latins sont arrivés en Orient, soustraits aux pillages, même si nous savons que la bibliothèque de saint Augustin, à Hippone, survécut à l'invasion vandale <sup>95</sup>. D'autres personnages de haut rang, qui vivaient à Constantinople, ont manifesté de l'intérêt pour les textes latins. Symmaque le Jeune, préfet de la Ville de Rome et consul en 485, et le poète Ennode font partie de ces personnalités. Le premier, qui avait une certaine familiarité avec le grec, comme d'autres membres du cercle de Boèce, fut envoyé par Théodoric à Constantinople durant les premières années du VI<sup>e</sup> s. pour des raisons que nous ignorons. Il retournera avec entre les mains les œuvres de Priscien qui lui sont dédiées. L'intérêt que manifeste Symmaque le Jeune pour les textes latins et la culture latine en général est prouvé par son rôle comme réviseur du commentaire de Macrobe au *Somnium Scipionis* de Cicéron <sup>96</sup>, tandis qu'un autre personnage de haut rang, Flavius Vettius Agorius Basilius Mavortius, consul en 527 <sup>97</sup>, a amélioré, avec le rhéteur Félix, le texte d'Horace <sup>98</sup> et celui de Prudence (*Parisinus Latinus* 8084 = *Codices Latini Antiquiores* V 571) <sup>99</sup>. Quant à Ennode <sup>100</sup>,

94. A. MOMIGLIANO, *Gli Anicii e la storiografia Latina del VI sec. D.C.*, in *Secondo contributo alla storia degli studi classici*, Rome, 1960, pp. 231-253 (spéc. 240-242); CAVALLO, *Cincolazione* cit. (n. 61), pp. 217-218; V. VON FALKENHAUSEN, *I rapporti dei ceti dirigenti romani con Costantinopoli dalla fine del V alla fine del VI secolo*, in G.G. ARCHI (a cura di), *Il mondo del diritto nell'epoca giustiniana, caratteri e problematiche. Congresso internazionale (Ravenna 30 IX-1 X 1983)*, Ravenna, 1985, pp. 63-65.

95. K. VÖSSING, *Die öffentlichen Bibliotheken in Africa*, in A. MASTINO-P. RUGGERI (a cura di), *L'Africa romana. Atti del X convegno di studio (Oristano, 11-13 dicembre 1992)*, X/1, Sassari, 1994, p. 171 et n. 13.

96. O. JAHN, *Über die Subscriptionen in den Handschriften römischer Classiker*, in *Berichte über die Verhandlungen der Königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Classe*, III (1851), n° 11, pp. 347-348; A. MOMIGLIANO, *Cassiodorus and Italian Culture of his Time*, in *Secondo contributo* cit. (n. 94), pp. 198-199.

97. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), pp. 736-737.

98. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 14, pp. 353-354.

99. CAVALLO, *Cincolazione* cit. (n. 61), p. 221 et n. 140. On notera que le bilinguisme du réviseur apparaît dans les *marginalia* du *Parisinus Latinus* 8084 (e.g. f. 147v). Sur cette habitude propre aux érudits de la fin de l'Antiquité, F. TRONCARELLI, *Tradizioni perdute. La 'Consolatio philosophiae' nell'alto medioevo*, Padoue, 1981 (*Medioevo e Umanesimo*, XLII), p. 10 et n. 19.

100. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), *Magnus Felix Ennodius* 3, pp. 393-394.

1/2

ami de Boèce et oncle de Lupicinus<sup>101</sup>, le réviseur du texte de Jules César<sup>102</sup>, il fut invité à Constantinople en 515 et, une seconde fois, en 517 pour traiter de la réunion des églises<sup>103</sup>. Ces mouvements s'accompagnent d'échanges de textes écrits en latin, qui ont ainsi circulé à Constantinople certainement dès la fin du IV<sup>e</sup> s. et qui, ensuite, avec le déclin du latin dans la partie orientale, sont retournés en Italie, selon un processus qu'il est difficile de reconstituer, mais dans lequel on peut supposer qu'a joué un rôle l'illustre Cassiodore (490-585), dont une branche importante de la famille se trouvait *in partibus Orientis*<sup>104</sup>. Après son séjour de quatorze ans à Constantinople, sans doute entre 540 et 554<sup>105</sup>, il est certainement revenu en Italie avec une quantité importante de textes grecs et latins. On peut imaginer un transfert de textes de Constantinople à Vivarium, fondé sans doute après le retour de Cassiodore de Constantinople, puis de Vivarium vers d'autres centres de l'Italie, vers le Nord<sup>106</sup>.

\* \* \*

L'étude des *subscriptions* permet d'établir une liste, certainement partielle, des textes qui ont été non seulement copiés, mais aussi améliorés à Constantinople par des membres de l'aristocratie romaine, dont le mémoire d'Otto Jahn a permis d'entrevoir les activités intellectuelles et

101. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Fl. Licinius Firminus Lupicinus 3, p. 694.

102. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 17, pp. 359-360; CAVALLO, *Circolazione* cit. (n. 61), p. 207; J.E.G. ZETZEL, *Latin Textual Criticism in Antiquity*, New York, 1981, p. 222; O. PECERE, *Genesi e trasmissione antica del « Corpus Caesarianum »*, in *Segno e testo*, I (2003), pp. 184-185.

103. Sur la connaissance du grec d'Ennode, S.A.H. KENNEL, *Magnus Felix Ennodius. A Gentleman of the Church*, Ann Arbor, 2000, pp. 220-221.

104. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Fl. Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, pp. 265-269; MOMIGLIANO, *Cassiodorus* cit. (n. 96), pp. 191-229; P. LAMMA, *Cultura e vita nell'esperienza di Cassiodoro*, in *Oriente e Occidente nell'alto medioevo. Studi storici sulle due civiltà*, Padoue, 1968 (Medioevo e Umanesimo, V), pp. 173-186 et, sur le rôle de Cassiodore comme médiateur entre l'Occident et l'Orient, P. RADICIOTTI, *Un codice ravennate testimone di un modello di integrazione fallito*, in *Scrittura e civiltà*, XVI (1992), pp. 307-308.

105. J.J. O'DONNELL, *Cassiodorus*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1979, pp. 131-136 et 143 (qui minimise toutefois la connaissance du grec de Cassiodore).

106. C'est l'hypothèse de N. HORSFALL, *Trasmissione del latino a Costantinopoli: ritorno dei testi in patria*, in *Messana*, XVI (1993), pp. 91-92. Sur Cassiodore et Vivarium, COURCELLE, *Lettres grecques* cit. (n. 89), pp. 313-341.

érudites <sup>107</sup>. Les textes latins devaient trouver des lecteurs parmi les membres des familles romaines aristocratiques présents en Orient pour des affaires privées ou publiques ou pour échapper aux crises politiques en Occident consécutives aux invasions barbares. Ces personnages ont entrepris de savantes collations et sont à l'origine d'une tradition érudite qui se poursuit jusqu'au sixième siècle. Un érudit nommé Crispus Sal(l)ustius a travaillé sur Apulée, d'abord à Rome, en 395, et ensuite, deux années plus tard, à Constantinople, où il était venu pour occuper un poste officiel <sup>108</sup>: *Ego Sallustius legi et emendavi Romae felix Olibrio et Probrino / u(iris) c(larissimis) cons(ulibus) in foro Martis controuersiam declamans oratori Endelechio, / rursus Constantinopoli recognoui Caesario et Attico cons(ulibus)*. Cette *subscriptio*, qui se lit dans deux manuscrits des *Métamorphoses* d'Apulée (à la fin du livre IX), le *Laurentinus* 68.2 (f. 171v) <sup>109</sup> et l'*Ottobonianus* 2047, conservé au Vatican <sup>110</sup>, fait donc état d'une double recension: la première faite à Rome, sous le consulat d'Olybrius et de Probrinus, en 395, la seconde, sans doute limitée au seul livre IX, à Constantinople, sous le consulat de Caesarius et d'Atticus, deux ans plus tard. On peut ajouter les *Collectanea rerum memorabilium* de Solin copiés par l'empereur Théodose II lui-même (*studio et diligentia domni Theodosii principis* [avec des variantes]) <sup>111</sup>, qui était orgueilleux de sa calligraphie <sup>112</sup>, le poète Lucain par Paul (*Paulus Constantinopolitanus emendavi manu mea solus*) <sup>113</sup>, peut-être le professeur de grammaire latine qui devint plus tard

107. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), p. 377; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), pp. 211-231. Sur les activités intellectuelles de l'aristocratie, Ch. PIETRI, *Aristocratie et société déricale dans l'Italie chrétienne au temps d'Odoacre et de Théodoric*, in *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, XCIII (1981), pp. 418-420.

108. Très importantes sont les contributions d'O. PECERE, *La tradizione dei testi latini tra IV e V secolo attraverso i libri sottoscritti*, in A. GIARDINA (a cura di), *Tradizione dei classici trasformazioni della cultura, Società romana e impero tardoantico*, IV, Rome-Bari, 1986, pp. 30-34; *I meccanismi della tradizione testuale*, in G. CAVALLO-P. FEDELI-A. GIARDINA (a cura di), *Lo spazio letterario di Roma antica*, III (*La ricezione del testo*), 2ème éd., Rome, 1990, pp. 297-386 (spéc. pp. 366-386).

109. O. PECERE, *Esemplari con « subscriptiones » e tradizione dei testi latini. L'Apuleio Laur. 68,2*, in C. QUESTA-R. URBINO (a cura di), *Atti del convegno internazionale. Il libro e il testo (Urbino, 20-23 settembre 1982)*, pp. 111-137. Sur l'activité d'éditeur-réviseur, L. HOLTZ, *Les manuscrits latins à gloses et à commentaires de l'Antiquité à l'époque carolingienne*, *ibid.*, pp. 143-144.

110. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 3, pp. 331-332; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), pp. 213-214.

111. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 7, pp. 342-343; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), p. 215.

112. CAVALLO, *Libri* cit. (n. 61), p. 101.

113. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 20, p. 361; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), p. 223.

H S  
K,

l'évêque des Novatiens de Constantinople (419-438)<sup>114</sup>, et l'*Epitome rei militaris* de Végèce corrigé, en 450, par un certain Flavius Eutropius non identifié (*Fl. Eutropius emendavit sine exemplario Constantinopoli consulibus Valentiniano Augusto VII et Abieno*)<sup>115</sup>. Les *Institutiones* de Priscien ont été éditées, en 526-527, par l'un de ses élèves, Flavi(an)us Theodorus<sup>116</sup>, *memorialis* du *scrinium epistularum*. Le *De hypotheticis syllogismis* de Boèce a été revu par un inconnu, qui utilise un manuscrit de Marcius Renuatus, un aristocrate lié à la famille des *Anicii*<sup>117</sup>. Ce dernier possédait un corpus d'écrits de Boèce dans un codex corrigé de la main de Flavi(an)us Theodorus *antiquarius qui nunc palatinus est*<sup>118</sup>, qui se chargea donc, s'il s'agit bien du même personnage, en plus de l'édition des *Institutiones* de son maître, sans doute aussi de celle d'un ensemble de traités de logique du très savant Boèce<sup>119</sup>, lui-même traducteur infatigable d'œuvres grecques, théologiques et scientifiques. Enfin, une souscription à la fin du livre IV de la *Thébaïde* de Stace dans le *Parisinus Latinus* 8051 (P) (*codex Puteanus*) nous apprend qu'il s'agit d'une copie d'un codex de *Iulianus, uir clarissimus* (CODEX IULIANI V C FINIT LIBER QVARTVS STATII POETAE)<sup>120</sup>, peut-être le même personnage que l'énigmatique *Iulianus consul et patricius* auquel sont dédiées les

114. MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Paulus 8, p. 850.

115. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 8, pp. 344-345; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), p. 216.

116. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 16, p. 359; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), pp. 220-221; BALLAIRA, *Prisciano* cit. (n. 87), pp. 57-64; M. DE NONNO, *Arts Prisciani Caesariensis: problemi di tipologia e di composizione*, in M. BARATIN-B. COLOMBAT-L. HOLTZ (éds), *Priscien. Transmission et refondation de la grammaire de l'Antiquité aux modernes*, Turnhout, 2009, p. 272.

117. JAHN, *Subscriptionen* cit. (n. 96), n° 15, pp. 354-355. Sur ce personnage, MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), p. 939. La révision des traités de Boèce par Renuatus est postérieure à 510, année où il se trouve à Constantinople pour des discussions théologiques. Ce personnage peut être identifié avec le Renuatus de Ravenne, selon Sévère d'Antioche (*Severi Antiocheni contra impium grammaticum orationis tertiae pars posterior*, p. 72, 23-27, trad. J. Lebon, Louvain, 1933 [1952] [C.S.C.O., *Scriptores Syri*, LI]), qui apporte une lettre de Senarius au diacre Jean, ami et père spirituel de Boèce.

118. HEMMERDINGER, *Lettres* cit. (n. 49), p. 176; MARTINDALE, *Prosopography* cit. (n. 56), Fl. Theodorus 63, p. 1098. Voir toutefois COURCELLE, *Lettres grecques* cit. (n. 89), p. 311, n. 3.

119. L. MINIO-PALUELLO, *Nuovi impulsi allo studio della logica: la seconda fase della riscoperta di Aristotele e di Boezio*, in *La scuola nell'Occidente latino dell'Alto Medioevo. Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, XIX (Spoleto, 15-21 aprile 1971)*, I, Spoleto, 1972, p. 758.

120. FR. VOLLMER, *Textkritisches zu Statius*, in *Rheinisches Museum für klassische Philologie*, LI (1896), p. 27 et n. 1; CAVALLO, *Circolazione* cit. (n. 61), p. 218; ZETZEL, *Criticism* cit. (n. 102), p. 226.

*Institutiones* de Priscien <sup>121</sup>. La plupart des figures qui apparaissent dans ces souscriptions sont membres d'un cercle sénatorial très étroit de quelques amis, la plupart du temps liés aux milieux païens, et ont souvent occupé des fonctions de prestige comme *comites domesticorum* ou consuls ou ont eu des responsabilités importantes au sein de la bureaucratie impériale ou de l'administration provinciale <sup>122</sup>. Leur culture est essentiellement latine, mais ils maîtrisent en général le grec. C'est sans doute à leur intention qu'ont été produits, à Constantinople, des *codices* illustrés d'œuvres latines. C'est en effet dans la capitale de l'Orient qu'a été réalisé, au VI<sup>e</sup> s., l'archétype illustré des comédies de Térence <sup>123</sup>.

\* \* \*

On peut se demander pourquoi Constantin n'a pas fondé de bibliothèque ou de *scriptorium* ni d'université dans sa nouvelle capitale. Des évocations du monde romain se trouvaient toutefois dans le gymnase du Zeuxippos, qu'il restaura. On y trouve une statue de Jules César, de Pompée, de Virgile et d'Apulée et un groupe de Darès et Entelle, comme en témoigne la description de Christodoros de Thèbes dans le deuxième livre de l'*Anthologie Palatine* <sup>124</sup>. Sous Constance II, à en croire la fin du quatrième discours de Thémistios, prononcé le 1<sup>er</sup> janvier 357 en l'honneur de Constance II, Constantinople devait comporter une

121. BALLAIRA, *Prisciano* cit. (n. 87), p. 85. Il s'agit peut-être de Julien d'Égypte, auteur de trois épigrammes de l'*Anthologie Palatine* sur le sophiste Crateros (VII, 561-562; IX, 661). Sur ce personnage, on verra F. FUSCO, *Un epigrammista dell'Antologia Palatina: Giuliano d'Egitto*, in *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Macerata*, V-VI (1972-1973), pp. 139-163 et K.V. HARTIGAN, *Julian the Egyptian*, in *Eranos*, LXXIII (1975), pp. 43-54. Voir aussi COURCELLE, *Lettres grecques* cit. (n. 89), p. 307 et 309.

122. Un autre élément plaidant en faveur de la diffusion de textes latins en Orient peut être tiré d'un indice présent dans un important codex grammatical conservé à Naples. Avant le *Fragmentum de nomine et cognomine* (cf. M. PASSALACQUA, *Tre testi grammaticali bobbiesi* [GL V 555-5666; 634-654; IV 207-216 Keil], Rome, 1984, pp. XI-XII), se trouve la formule *bono Milicho romaicho*. Comme le montrent M. Passalacqua et M. De Nonno ('*A long way to the truth*': a proposito di una sottoscrizione del Ms. Napoletano Lat. 1, in *Rivista di filologia e di istruzione classica*, CXXXV [2007], pp. 321-328), il faut lire *romaico* et situer la diffusion de cet opuscule grammatical dans un contexte oriental.

123. J.N. GRANT, *Γ and the Miniatures of Terence*, in *The Classical Quarterly*, n.s. XXIII (1973), pp. 88-103 et PECERE, *Meccanismi* cit. (n. 108), p. 381 et n. 291.

124. *Anthologie Palatine*, II, 414-416 (Virgile).

bibliothèque d'État, qui attirait des gens du monde entier par la richesse de ses collections<sup>125</sup>. Il est difficile d'imaginer que des livres latins ne s'y soient pas trouvés. La bibliothèque personnelle de Julien l'Apostat, qui était capable de lire le latin<sup>126</sup>, devait comporter des livres en langue latine. Dans une étude intitulée *Greek Symptoms in a Sixth Century Manuscript of St. Augustine and in a Group of Latin Legal Manuscripts*<sup>127</sup>, E.A. Lowe avait imaginé le *scriptorium* de Constantinople en se fondant sur des ressemblances paléographiques entre un manuscrit de saint Augustin conservé aujourd'hui à Lyon, le codex florentin des *Digesta* (*Codex Pisanus*, peu après 533) et de nombreux fragments, en grande partie papyrologiques, de textes juridiques. Le grand paléographe suppose que les vingt témoins étudiés ont été écrits à Constantinople<sup>128</sup>. Dans cette capitale cosmopolite<sup>129</sup>, il devait de fait exister des monastères où l'on copiait des livres latins ou bilingues<sup>130</sup>. L'un d'entre eux, même si la production qui en est issue n'est pas conservée, fut celui des moines de saint Marcel l'Acémète<sup>131</sup>. Durant les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> s., cette communauté plurilingue était divisée en quatre, puis en trois groupes linguistiques (copte, qui a disparu, grec, latin et syriaque)<sup>132</sup>. Ce monastère, qui comptait des moines de provenance très diverse, entretenait avec l'Occident et Rome en particulier – la Rome de Léon le Grand – des relations très étroites. Gilbert Dagron, qui a étudié *La Vie ancienne de saint Marcel l'Acémète*, croit pouvoir affirmer que « la bibliothèque et l'atelier des copistes n'étaient pas seulement grecs, mais probablement aussi latins et peut-être même syriaques »<sup>133</sup>. Saint Marcel lui-même était un scribe de profession et se consacrait à la copie de textes sacrés. D'après Paolo

125. CAVALLO, *Libri* cit. (n. 61), p. 91.

126. Br. ROCHETTE, *Le bilinguisme de l'empereur Julien: un réexamen*, in *Latomus*, LXIX (2010), pp. 446-468.

127. S. PRETE (ed.), *Didascaliae. Studies in honor of Anselm M. Albareda*, New York, 1961, pp. 277-289 [repris in L. BIELER (ed.), *Palaeographical Studies 1907-1965*, II, Oxford, 1972, pp. 466-479 et tables CVIII-CXIII].

128. HEMMERDINGER, *Lettres* cit. (n. 49), p. 178, qui marque toutefois son désaccord.

129. Sur les groupes linguistiques représentés dans les monastères de Constantinople, MILLAR, *Linguistic Co-existence* cit. (n. 24), pp. 101-102.

130. Sur la présence romaine dans les monastères de Constantinople, MILLAR, *Linguistic Co-existence* cit. (n. 24), pp. 100-101.

131. CAVALLO, *Circolazione* cit. (n. 61), p. 231.

132. P. HATLIE, *The Monks and Monasteries of Constantinople ca. 350-850*, Cambridge, 2007, pp. 86-88, 102-104 et 112-114.

133. G. DAGRON, *La Vie ancienne de saint Marcel l'Acémète*, in *Analecta Bollandiana*, LXXXVI (1968), pp. 271-321 (spéc. p. 275).

Radiciotti<sup>134</sup>, le *Codex Bezae* (Cambridge, University Library, Nn 41 = *Codices Latini Antiquiores* II 140) et le *Claramontanus* (Paris, Bibliothèque Nationale, *Parisinus Graecus* 107 + 107 A + 107 B = *Codices Latini Antiquiores* V 521) peuvent avoir été produits dans de telles communautés. Au demeurant, la tâche la plus importante exécutée par les *scriptoria* de langue latine de Constantinople fut sans aucun doute la transcription des textes juridiques<sup>135</sup>: le *Codex Theodosianus* de 438, le *Codex Iustinianus* de 529, le *Digeste* et les *Institutiones* de 533. Comme il apparaît d'après certaines préfaces du *Digeste* (e.g. *Constitutio Omnem*, 6-7; *Constitutio Tanta*, 24), ces textes ont dû être diffusés à travers tout l'Empire, ce qui suppose un grand nombre de copies exécutées avec soin et rapidité, à Constantinople ou dans des centres de l'Italie byzantine, comme Ravenne<sup>136</sup>.

\* \* \*

Constantinople ne fut pas le seul foyer de la culture latine à l'est. Si l'expérience de Lactance à Nicomédie semble avoir été négative, il ne faut pas en conclure que les villes de province étaient fermées à la pénétration de la culture latine. Beyrouth est connue pour son école de droit. La ville d'Antioche, souvent présentée comme une cité exclusivement grecque, a favorisé elle aussi la diffusion du latin dans la *Pars Orientis* bien plus qu'on ne le pense généralement<sup>137</sup>. Nous pouvons nous faire une idée de l'importance de la langue de Rome dans la cité syrienne en prenant en considération le nombre d'auteurs originaires de cette ville qui ont écrit en latin. *Curialis* d'Antioche, ami intime de Libanios, Ammien Marcellin n'a pas hésité à écrire son histoire en latin plutôt qu'en grec<sup>138</sup>. Evagrius<sup>139</sup>, gouverneur de province en 364 et évêque d'Antioche en 388 et encore en vie en 392, fut envoyé à Rome

134. *Manoscritti digrafici grecolatini e latinogreci nell'Antichità*, in M. CAPASSO (a cura di), *Ricerche di papirologia letteraria e documentaria*, Lecce, 1997 (*Papyrologica Lupiensia*, VI/1997), pp. 121-127.

135. Voir le volume intitulé *Le pandette di Giustiniano. Storia e fortuna di un codice illustre. Due giornate di studio (Firenze 23-24 giugno 1983)*, Florence, 1986.

136. G. CAVALLO-F. MAGISTRALE, *Libri e scritture del diritto nell'età di Giustiniano*, in G.G. ARCHI (a cura di), *Il mondo del diritto* cit. (n. 94), pp. 43-58 [repris in *Index*, XV (1987), pp. 97-110].

137. J. GEIGER, *Some Latin Authors from the Greek East*, in *The Classical Quarterly*, n.s. XLIX (1999), pp. 613-617.

138. Certains éléments que nous trouvons dans les *Res gestae* permettent de dire que l'historien a étudié le latin assez tôt dans sa vie, peut-être en autodidacte plutôt qu'à l'école du *grammaticus*. En 355, il était sans doute déjà bilingue.

139. JONES, *Prosopography* cit. (n. 47), Evagrius 6, pp. 285-286.

comme ambassadeur parce qu'il connaissait le latin. Il est l'auteur d'une traduction en latin de la *Vie de saint Antoine* d'Athanase <sup>140</sup>. Publius Ampelius, *praefectus urbis Romae* en 371/372 <sup>141</sup>, occupait une fonction qui réclamait la connaissance parfaite du latin. Nous pouvons encore ajouter deux philologues, les frères Hierius et Domitius Dracontius. Le premier, qui enseigna d'abord le grec, puis le latin, était *orator urbis Romae*. C'est à lui que saint Augustin dédie le *De pulchro et apto* <sup>142</sup>. Nous ignorons s'il a étudié le latin déjà en Syrie ou bien seulement lorsqu'il arriva à Rome. Un siècle plus tard, se trouvait dans la cité de Gaza un autre grammairien nommé lui aussi Hierius, qui enseigna à Gaza, puis à Antioche <sup>143</sup>. Cette ville fut aussi la patrie d'un grammairien nommé Rufinus, auteur de deux traités grammaticaux: *Commentarium in metra Terentiana* et *De compositione et de metris oratorum* <sup>144</sup>.

En Palestine <sup>145</sup>, des pèlerins latins, comme l'Espagnole Égérie, des réfugiés et des moines contribuent à une romanisation de la culture littéraire, chrétienne bien entendu <sup>146</sup>. Dans son journal de voyage, Égérie évoque des *fratres graeco-latini* chargés de traduire, lors des offices, des passages de la liturgie à l'intention des pèlerins de langue latine <sup>147</sup>. En général, comme l'a montré Gustave Bardy dans son livre intitulé *La question des langues dans l'Église ancienne* <sup>148</sup>, les chrétiens hellénophones

1a  
1c

140. Dom Wilmert découvrit, en 1914, dans les archives du chapitre de Saint Pierre à Rome, une autre version latine (très littérale) de la *Vita Antonii* attribuée à Athanase (cf. G. GARITTE, *Un témoin important du texte de la vie de S. Antoine par S. Athanase. La version latine inédite des archives du chapitre de S. Pierre à Rome*, Bruxelles-Rome, 1939).

141. JONES, *Prosopography* cit. (n. 47), Publius Ampelius 3, pp. 56-57. Il n'y a pas de raison de mettre en doute son identité avec le poète Ampelius dont fait mention Sidoine Apollinaire dans le poème 9.

142. JONES, *Prosopography* cit. (n. 47), Hierius 5, p. 431.

143. PROCOPE DE GAZA, *Lettres*, 145 (cf. MARTINDALE, *Prosopography* cit. [n. 56], Hierius 8, p. 559).

144. JONES, *Prosopography* cit. (n. 47), Rufinus 8, p. 775.

145. J. GEIGER, *How much Latin in Greek Palestina*, in H. ROSÉN (ed.), *Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics, Jerusalem, April 1993*, Innsbruck, 1996, pp. 39-57.

146. BR. ROCHETTE, *Des pèlerins latins en Terre Sainte. Rencontre de langues et de cultures*, in *Byzantion*, XLVII (1997), pp. 357-361.

147. *Peregrinatio Egeriae*, 47, 4 (p. 99, l. 24 GEYER [C.S.E.L., XXXIX]). J. GEIGER, *Graecolatini*, in L. SAWICKI-D. SHALEV (eds), *Donum Grammaticum. Studies in Latin and Celtic Linguistics in Honour of Hannah Rosén*, Louvain-Paris, 2002, pp. 151-153.

148. *La question des langues dans l'Église ancienne*, Paris, 1948, pp. 123-154 et *La Culture latine dans l'Orient chrétien au IV<sup>e</sup> siècle*, in *Irenikon*, XIV (1937), pp. 313-338.



connaissaient mal les textes théologiques écrits en latin, même si Cyprien (*De opere et eleemosynis*) et Ambroise (*De fide*) ont été cités durant le concile d'Éphèse de 431<sup>149</sup>. La fracture théologique entre l'Occident et l'Orient est très forte. On ne connaît que quelques théologiens grecs bilingues: Paul de Constantinople, Épiphane de Salamine, connu pour son plurilinguisme, et le Galate Photin de Sirmium<sup>150</sup>. Certains textes chrétiens latins ont toutefois été traduits en grec, comme l'a montré le Père Dekkers<sup>151</sup>: le *De uiris illustribus* de saint Jérôme, l'*Apologeticum* de Tertullien, les *Actes des martyrs de Scilli*, une lettre de saint Cyprien, le *De gestis Pelagii* de saint Augustin<sup>152</sup>, des textes de Jean Cassien, et d'autres encore. La diffusion de ces versions grecques de textes patristiques en langue latine a sans doute été favorisée par la présence de chrétiens latinophones ou bilingues en terre grecque. Un cas tout à fait intéressant est celui de sainte Mélanie la Jeune, une aristocrate romaine, certainement bilingue<sup>153</sup>, dont la *Vie*, qui a circulé dans un texte latin et dans une version grecque<sup>154</sup>, probablement un peu postérieure<sup>155</sup>, a été composée dans un milieu et pour un public bilingues.

La culture latine était aussi présente en Égypte. Les glossaires gréco-latins de Virgile (e.g. *P. Ryl.* III 478 + *P. Med.* I + *P. Cairo* 85644 A-B = *Codices Latini Antiquiores* II 227 + III 367 + X, p. 38)<sup>156</sup> et de Cicéron

149. E. DEKKERS, *Les traductions grecques des écrits patristiques*, in *Sacris erudini*, V (1953), pp. 198 et 200. Sur les œuvres latines traduites en grec lors des grands conciles œcuméniques, D. BIANCONI, *Le traduzioni in greco di testi latini*, in G. CAVALLO (a cura di), *La cultura bizantina*, Rome, 2004, pp. 534-535.

150. BARDY, *Question* cit. (n. 148), pp. 132-133 et 147.

151. *Traductions* cit. (n. 149), pp. 193-233; A. GARZYA, *Traduzioni di testi religiosi latini a Bisanzio*, in Cl. MORESCHINI-G. MENESTRINA (a cura di), *La traduzione dei testi religiosi. Atti del convegno tenuto a Trento il 10-11 febbraio 1993*, Brescia, 1994, pp. 171-184 [repris in *Percorsi e tramiti di cultura. Saggi sulla civiltà letteraria tardoantica e bizantina con una giunta sulla tradizione degli studi classici*, Naples, 1997, pp. 127-141]; BIANCONI, *Traduzioni* cit. (n. 149), pp. 531-533.

152. PHOTIOS, *codex* 54. B. ALTANER, *Augustinus in der griechischen Kirche*, in *Kleine patristische Schriften*, Berlin, 1967, p. 74, n. 2.

153. 26: « pour comble d'érudition, quand elle lisait le latin, elle semblait à tous ne pas savoir le grec, et, par contre, quand elle lisait en grec, elle ne paraissait pas connaître le latin. » (trad. D. Gorce).

154. D. GORCE, *Vie de Sainte Mélanie*, Paris, 1962 (S.C., 90), p. 180, n. 1.

155. DEKKERS, *Traductions* cit. (n. 149), p. 206.

156. P. RADICIOTTI, *Virgilio: le fonti di interesse papirologico esaminate da un paleografo*, in *Scripta*, III (2010), pp. 93-96.

↳ Vie de sainte  
Mélanie,

(e.g. *P. Vindob. G 30885 a+e = Codices Latini Antiquiores X 1519*), avec un texte disposé sur deux colonnes, l'une pour le latin, l'autre pour le grec, nous informent sur les méthodes utilisées pour apprendre la « langue des maîtres »<sup>157</sup>. Un certain nombre de fragments de ces textes bilingues sur papyrus sont écrits dans l'onciale B-R, semblable à celle adoptée pour les manuscrits juridiques produits en Orient<sup>158</sup>. Certains textes de Cicéron, comme un fragment de la *Divinatio in Caecilium* dans la collection Manchester, John Rylands Library 477 (*P. Ryl. I 61 = Codices Latini Antiquiores II 226*), du IV<sup>e</sup>/V<sup>e</sup> s., portent des traces de l'intervention d'un lecteur hellénophone, qui tantôt traduit et paraphrase le texte latin, tantôt ajoute des gloses gréco-latines. Un papyrus de Florence/PSII 110, originaire d'Oxyrhynchus, en semi-onciale du V<sup>e</sup> s., contient un passage du *Catilina* de Salluste avec gloses interlinéaires (*Codices Latini Antiquiores III 288*). D'autres fragments encore montrent que les classiques latins étaient étudiés en Égypte du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s. Il est toutefois difficile de dire si les papyrus d'Égypte peuvent être utilisés en dehors de l'Égypte pour reconstituer les étapes de l'apprentissage de la langue latine<sup>159</sup>. Très éclairant est aussi le *Codex Miscellaneus* de Barcelone (*P. Barc. Inv.*

157. Sur les fragments littéraires d'Égypte, Br. BREVEGLIERI, *Materiali per lo studio della scrittura minuscola latina: i papiri letterari*, in *Scrittura e civiltà*, VII (1983), pp. 5-49. Très intéressante est la remarque de cet auteur (p. 6): « ... in gran parte i papiri in cui si ritrovano brani dei classici latini non sono resti di una grande produzione editoriale, di qualità, ma piuttosto di lavori di carattere scolastico, e più precisamente destinati allo studio di individui di lingua greca, che su quei classici, secondo un metodo diffuso nella scuola, apprendono la lingua di Roma: non è un caso che in tanta parte questi avanzi contengano passi di Virgilio, il classico latino per eccellenza – allo stesso modo in cui Omero domina nella scuola grammaticale greca –, delle cui opere, in particolare dell'*Enéide*, esiste una intera serie con traductione greca a fronte... ».

158. Les travaux de P. Radiciotti sont fondamentaux pour l'étude du digraphisme: P. RADICIOTTI, *Manoscritti digrafici* cit. (n. 134); *Manoscritti digrafici grecolatini e latinogreci nella tarda antichità*, in M. CAPASSO (a cura di), *Da Ercolano all'Egitto. Ricerche varie di papirologia*, Lecce, 1998 (*Papyrologica Lupiensis*, VII/1998), pp. 155-185; *Manoscritti digrafici grecolatini e latinogreci nell'alto medioevo*, in *Römische historische Mitteilungen*, XL (1998), pp. 49-118; *Il problema del digrafismo nei rapporti fra scrittura latina e greca nel medioevo*, in *Néa Pólis*/III (2006) [Ἡμερολόγιον. Studi di amici e colleghi in onore di Vera von Falkenhausen], pp. 5-55. On verra aussi G. DE GREGORIO, *Tardo medioevo greco-latino: manoscritti bilingui d'Oriente e d'Occidente*, in F. MAGISTRALE-C. DRAGO-P. FIORETTI (a cura di), *Libri, documenti, epigrafi medievali: possibilità di studi comparativi. Atti del Convegno internazionale di studio dell'Associazione Italiana dei Paleografi e Diplomatisti Bari (2-5 ottobre 2000)* Spoleto, 2002, pp. 17-135.

159. Sur le plurilinguisme propre à l'Égypte gréco-romaine, A. SIDARUS, *Plurilinguisme sous la domination gréco-romaine*, in *Journal of Coptic Studies*, X (2008), pp. 183-202.

de Montserrat / P. Monts. Inv. 1286-7786

1-1 1286-7786

« LATINUM EST: NON LEGITUR »

27

149b-153 = *Codices Latini Antiquiores* Suppl. 1782) <sup>160</sup>, issu d'un milieu chrétien, où les deux premières *Catilinaires* de Cicéron sont transmises avec le *Psalmus responsorius* et un petit poème, en latin sub-littéraire, sur le mythe d'Alceste. Ce codex, qui contient des séquences en grec (notamment, à la fin, une liste de mots grecs de 26 pages) <sup>161</sup>, présente, à la fin de la deuxième *Catilinaire*, une *subscriptio*, à l'intérieur d'une *tabula ansata*, « *Filiciter Dorotheo* » et « *Vtere felix Dorothee* ». Ces formules, dont on a des parallèles dans des dédicaces à Rome, pourraient suggérer un milieu dans lequel s'établit un rapport étroit entre le copiste et le commanditaire du livre <sup>162</sup>. Le codex de Barcelone est issu de milieux chrétiens qui manifestent un intérêt pour la littérature latine, dans le cadre de la situation linguistique et graphique complexe de l'Égypte de l'époque byzantine. Dans ces cercles restreints se fait jour la nécessité d'apprendre la langue et l'écriture latines. Ce sont ces mêmes milieux qui ont donné lieu, entre les IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> s., à la production de manuscrits bilingues – glossaires, textes grammaticaux, manuels scolaires, ouvrages juridiques. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, nous sommes mal informés sur la présence éventuelle d'enseignants de latin à l'université d'Alexandrie. On peut toutefois citer le *Fragmentum Antinoense* de Juvénal <sup>163</sup>, qui devrait dater de vers 500. Il s'agit de deux pages de codex de parchemin, écrites dans l'onciale B-R, découvertes à Antinoé, mais qui pourraient provenir de Constantinople, avec Juvénal VII, 149-198 et des annotations et gloses en latin et en grec écrites par différentes mains, dont certaines sont grecques. Ce fragment, qui porte en outre des signes d'accentuation à la mode grecque, montre qu'à la fin du V<sup>e</sup> s. les œuvres de Juvénal étaient lues en Égypte et/ou à Constantinople dans un contexte d'érudition scolaire. La diffusion de l'œuvre de

H Montserrat

/é

160. J. VAN HAELST, *Catalogue des papyrus littéraires juifs et chrétiens*, Paris, 1976, n° 1210, p. 1209; A. PETRUCCI, *Dal libro unitario al libro miscellaneo*, in A. GIARDINA (a cura di), *Tradizione* cit. (n. 108), pp. 177-178. Pour le contexte, R. CAVENALE, *Le latin dans les milieux chrétiens d'Égypte*, in *Miscel.lània papirologica Ramon Roca-Puig*, Barcelone, 1987, pp. 103-110.

161. R. ROCA-PUIG, *L'epitèsi primera a l'Anàfora de Barcelona*, Barcelone, 1987; *L'epitèsi segona a l'Anàfora de Barcelona*, Barcelone, 1988; *La imposició de le mans sobre els malats – Colòfó*, Barcelone, 1989.

162. C'est une hypothèse d'O. Pecere reprise par Ed. CRISCI, *I più antichi codici miscellanei greci. Materiali per una riflessione*, in Ed. CRISCI-O. PECERE (a cura di), *Il codice miscellaneo. Tipologie e funzioni: atti del Convegno internazionale Cassino, 14-17 maggio 2003, Segno e testo, II (2004)*, pp. 131-132.

163. *Codices Latini Antiquiores* Suppl. 1710; R. CAVENALE, *Corpus Papyronum Latinorum*, Wiesbaden, 1958, n° 37.

H Cassino, 2004 (Segno e testo, II/2004), ff. 131-132.

S. TORALLAS TOVAR - K. A. Worp, To the Origins of Greek Stenography (P. Monts. Roca I), Barcelone, 2006 (Orientalia Montserratensia, 1)

PUBLICACIONES DE L'ABADIA DE MONTSERRAT  
CONSEJO SUPERIOR DE INVESTIGACIONES  
CIENTÍFICAS

ORIENTALIA MONTSERRATENSIA, I

En preparación

2. Sofia Torallas Tovar, *Biblica Coptica Montserratensis. P.Montis.Roca I.*
3. Francisco Javier del Barco del Barco, *Catálogo de Manuscritos Hebreos de la Abadía de Montserrat.*
4. Amalia Zomeño, *Catálogo de Manuscritos Árabes de la Abadía de Montserrat.*

Sofia Torallas Tovar - Klaas A. Worp

TO THE ORIGINS OF GREEK  
STENOGRAPHY  
(P. MONTS.ROCA I)

PUBLICACIONES DE L'ABADIA DE MONTSERRAT  
CONSEJO SUPERIOR DE INVESTIGACIONES CIENTÍFICAS  
2006

Juvénal à Constantinople est du reste prouvée par une réminiscence du satiriste dans le traité déjà évoqué *Περὶ πολιτικῆς ἐπιστήμης* (V, 147 [49, 19-50, I MAZZUCCHI]: ἄτοπον γάρ, ὡς Ἰουβενάλιος φησιν, ταῦτόν τινα ἔξωθεν αὐτοῦ καὶ μᾶλλον ἐν αὐτῷ ζητεῖν). Il s'agit en réalité, comme l'a montré F. Bücheler, d'un souvenir de Perse, I, 7.

10  
αυτω  
-

#### 4. LA TRADUCTION DE TEXTES LATINS EN GREC À CONSTANTINOPLE <sup>164</sup>

Selon l'*opinio communis*, la traduction du latin en grec est un phénomène qui n'a pas connu l'ampleur du courant inverse <sup>165</sup>, qui traversa la littérature latine comme un souffle vital. Comme nous l'avons vu, la fondation de Constantinople, la Nouvelle Rome, a constitué un facteur décisif pour rapprocher les deux mondes. L'Orient hellénophone va devenir plus perméable à l'influence du latin. Durant la période proto-byzantine, on traduit des textes païens (en réalité seulement Virgile et Eutrope <sup>166</sup>), mais aussi des écrits chrétiens comme la *Passio Perpetuae (et Felicitatis)* ou l'*Apologeticum* de Tertullien, dont nous avons des extraits dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. En outre, la traduction grecque de textes juridiques se développe surtout à l'époque de Justinien, essentiellement pour répondre aux nécessités pédagogiques des écoles de droit.

Je me contenterai de commenter brièvement les traductions de textes profanes. La première est la version grecque de la *Quatrième Églogue* de Virgile <sup>167</sup>, que j'ai étudiée en détail dans les *Mélanges offerts au Professeur Carl Deroux* <sup>168</sup>. Elle se trouve dans le discours de Constantin à l'Assemblée des Saints transmis par Eusèbe dans sa *Vita Constantini* et présenté comme étant de la main même de Constantin. Prononcé après

164. V. REICHMANN, *Römische Literatur in griechischer Übersetzung*, diss. Berlin, 1943 (Philologus Supplb. 34/3); E.A. FISHER, *Greek Translations of Latin Literature in Fourth Century A.D.*, in *Yale Classical Studies*, XXVII (1982), pp. 173-215; D.Z. NIKITAS, *Traduzioni greche di opere latine*, in S. SETTIS (a cura di), *I Greci* cit. (n. 2), pp. 1035-1051; BIANCONI, *Traduzioni* cit. (n. 149), pp. 519-568.

165. P. CHIESA, *Le traduzioni in latino di testi greci*, in G. CAVALLO (a cura di), *Cultura* cit. (n. 149), pp. 491-519 (spéc. pp. 493-503).

166. R. DOSTÁLOVÁ, *La traduzione nell'antichità classica*, in *Comunicazioni dell'Istituto Papirologico G. Vitelli*, 1, Florence, 1995, p. 34.

167. S. BENKO, *Virgil's Fourth Eclogue in Christian Interpretation*, in *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, II, 31/1 (1980), pp. 646-705.

168. *De la Rome païenne à l'Empire chrétien. La traduction grecque de la Quatrième Églogue dans le discours à l'Assemblée des Saints attribué à Constantin*, in *Hommages à Carl Deroux*, V, Bruxelles, 2003 (Collection Latomus, CCLXXIX), pp. 217-232.

la victoire sur Licinius, le *Discours à l'Assemblée des Saints* est une sorte de catéchèse qui illustre le rôle de la Providence dans la création et le salut<sup>169</sup>. La traduction de la *Quatrième Églogue*, qui se double d'un commentaire exégétique, est tendancieuse dans la mesure où elle remanie le texte virgilien pour en faire une prophétie du christianisme. Malgré quelques remaniements, la traduction, qui contient de nombreux latinismes, est de type *ad uerbum*, mais le traducteur réalise parfois une version *ad sensum*. Il a bien sûr dû adapter plusieurs aspects de l'églogue virgilienne pour faire correspondre le texte à la doctrine chrétienne: les temps des verbes sont modifiés (le futur de la prédiction fait place à des verbes au présent ou au passé), les noms des dieux du paganisme sont omis au profit d'allusions au Christ ou au Dieu des chrétiens.

L'autre exemple est la traduction grecque du *Breviarium* d'Eutrope par Paeanios<sup>170</sup>. Le *magister memoriae* Eutrope composa, à la demande de Valens (364-378), un abrégé en 10 livres de l'histoire romaine, de Romulus jusqu'à la mort de Jovien (364), à l'usage de ceux qui n'avaient pas la patience de lire Tite-Live. Ce *Breviarium* fut traduit en grec, vers 380, par un contemporain de l'auteur, Paeanios, qui avait appris le latin sans doute pour devenir avocat<sup>171</sup>. Au début du VI<sup>e</sup> s., une autre traduction vit le jour, œuvre d'un certain Lycius Capiton<sup>172</sup>, dont nous ne possédons que des fragments, connus par Jean d'Antioche<sup>173</sup>. La confrontation de ces deux traductions est intéressante, car elles ont été réalisées dans des contextes différents. La version de Paeanios, qui est moins fidèle, est d'orientation républicaine, tandis que celle de Capiton, plus proche de l'original, est davantage marquée par l'idéologie impériale.

169. P. MARAVAL, *Constantin. Lettres et discours*, Paris, 2010, pp. 107-155 et le commentaire, pp. 202-247.

170. L. BAFFETTI, *Di Peanio traduttore di Eutropio*, in *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* III (1922), pp. 15-36; G. MATINO, *Due traduzioni greche di Eutropio*, in F. CONCA-I. GUALANDRI-G. LOZZA (a cura di), *Politica* cit. (n. 90), pp. 227-238; E. MALCOVATI, *Le traduzioni greche di Eutropio*, in *Rendiconti del Istituto Lombardo*, LXXVII (1943-1944), pp. 273-304; P. VENINI, *Peanio traduttore di Eutropio*, in *Istituto Lombardo (Memorie Lett.)*, XXXVII (1983), pp. 421-447.

171. JONES, *Prosopography* cit. (n. 47), p. 657. L'identification entre l'avocat correspondant de Libanios et le traducteur d'Eutrope n'est toutefois pas assurée.

172. U. ROBERTO, *Il « Breviarium » di Eutropio nella cultura greca tardoantica e bizantina: la versione attribuita a Capitone Licio*, in *Medioevo Greco*, III (2003), pp. 241-271.

173. Nous avons des traces d'une troisième traduction, très littérale, connue par la *Chronographia* de Théophane le Confesseur, mais l'auteur en est inconnu. E. CONDURACHI, *Una versione greca di un passo di Eutropio*, in *Rivista di filologia e di istruzione classica*, LXV (1937), pp. 47-50.

Elles se situent aussi à des niveaux linguistiques différents: la première est plus scolaire, la seconde plus rhétorique.

Une des caractéristiques majeures de la traduction de Paeanios est le respect de la succession des idées du latin, mais l'altération de la syntaxe des phrases. Il n'est pas rare qu'une seule phrase latine fasse l'objet de plusieurs propositions indépendantes en grec. Du point de vue stylistique, la version grecque est généralement fort éloignée de son modèle. Paeanios est conscient qu'il écrit pour un public qui non seulement ne connaît pas le latin, mais qui n'est pas familiarisé non plus avec les réalités romaines. On retrouve là une caractéristique déjà présente dans la version grecque des *Res gestae* d'Auguste<sup>174</sup>. Ainsi les noms des dieux romains sont rendus par leurs équivalents dans le panthéon grec. Certaines spécificités de la civilisation romaine, comme le calendrier, sont ignorées ou conduisent à des traductions erronées. Il en va de même pour les institutions romaines, comme le Sénat. Paeanios mentionne le terme grec pour désigner le Sénat, συνέδριον, et s'étend sur les origines d'une institution jugée équivalente, σύγκλητος. Dans certains passages, le traducteur ajoute des informations, qu'il tire de Dion Cassius. Bien que la traduction soit libre, Paeanios adopte un style très littéral lorsqu'il traduit des citations, notamment Virgile, qu'il suppose connu de ses lecteurs, puisqu'il ne présente ni l'auteur, ni les personnages évoqués, ni la trame générale du récit de l'*Énéide*. Paeanios traduit Virgile dans le même ordre que l'original, sans respecter le mètre (IX, 13, 1 [M.G.H.], 157, 27-28 DROYSEN = Virgile, *Énéide*, VI, 365): *eipe me his iniuste malis* = ἐξάουπασόν με τούτων ἀήτητε τῶν κακῶν.

## 5. CONCLUSIONS

1. Le bilinguisme gréco-latin est certainement l'une des spécificités les plus marquantes du monde romain, depuis la fondation de Rome, qui est en réalité une cité grecque, jusqu'à la fin de l'Empire. Si le monde grec resta longtemps clos aux langues des autres, le monde romain fut plus ouvert et plus perméable. Le grec fut une réalité sociologique dans la Rome classique et surtout à l'époque impériale. Après les Antonins, l'étude grammaticale du grec disparaît peu à peu en Occident faisant place à un usage superficiel de cette langue comme message symbolique et signe distinctif d'appartenance à la classe cultivée. En Occident,

174. D.N. WIGRII, *The Translator of the Greek Res Gestae of Augustus*, in *American Journal of Philology*, CIII (1982), pp. 189-194.

[M.G.H., II, 157, 27-28 DROYSEN]

8 [II, 157, 27-28]

durant les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s., l'école devient exclusivement de langue latine et ne prévoit plus l'étude du grec, qui devient une des trois langues sacrées. Comme le dit saint Augustin dans son commentaire à l'Évangile de Jean (19, 20), l'hébreu est la langue du peuple élu, le grec celle de la sagesse et le latin celle du pouvoir romain. Le grec disparaît donc peu à peu de l'école et les grands personnages civils et ecclésiastiques ne le savent plus: *Graeca non leguntur*. Pouvons-nous dresser un bilan comparable pour l'Orient grec? Pas tout à fait. En transférant vers l'Orient le siège du gouvernement de l'Empire, Constantin a voulu fonder une seconde Rome. La romanisation de la nouvelle capitale fut toutefois difficile dès le début. Durant les premiers siècles, les deux langues ont coexisté. Le latin fut la langue de Constantin. Il ouvre le Concile de Nicée par un discours en latin, langue officielle de l'Empire, traduit en grec parce que très peu d'évêques orientaux étaient en mesure de comprendre cette langue<sup>175</sup>. Le latin va perdre peu à peu de son importance dans le domaine civil, mais sa connaissance reste une exigence pour certains fonctionnaires. Un enseignement de latin pour hellénophones est donc assuré dans la *Pars Orientis* par des professeurs le plus souvent d'origine occidentale. Après le VI<sup>e</sup> s., la connaissance du latin déclina dans la ville de Constantinople comme ailleurs en Orient. Le grec reprend ses droits dans le domaine administratif et juridique, même si un nombre important de mots latins ou gréco-latins se rencontrent dans les textes officiels<sup>176</sup>. Le latin exercera une influence sur les textes hagiographiques<sup>177</sup>, sur la littérature byzantine dans son ensemble – p. ex. la *Chronique* de Théophane<sup>178</sup>, sur les langues balkaniques<sup>179</sup> et même sur le grec moderne<sup>180</sup>.

175. EUSÈBE, *Vita Constantini*, III, 13; SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique*, I, 194.

176. L. BURGMANN, 'Αθανάσιος δὲ γλωσσός. Latina in der Novellenbearbeitung des Athanasios von Emesa, in *Subseciva Groningana*, IV (1990), pp. 57-82 et Λέξεις 'Ρομαϊκά. Lateinische Wörter in byzantinischen Rechtstexten, in W. HÖRANDNER-E. TRAPP (hrsg.), *Lexicographica Byzantina. Beiträge zum Symposium zur byzantinischen Lexicographie (Wien, 1.-4.3.1989)*, Vienne, 1991 (*Byzantina Vindobonensia*, XX), pp. 61-79.

177. H. ZILLIACUS, Das lateinische Lehnwort in der griechischen Hagiographie, in *Byzantinische Zeitschrift*, XXXVII (1937), pp. 302-344.

178. P. YANNOPOULOS, Les éléments latins dans la Chronique de Théophane, in *ΒΟΥΚΟΔΕΙΑ. Mélanges offerts à Bertrand Bouvier*, Genève, 1995, pp. 103-122.

179. P. SKOK, Byzance comme centre d'irradiation pour les mots latins des langues balkaniques, in *Byzantion*, VI (1931), pp. 371-378.

180. H. MIHAESCU, Remarques sur la survivance de la langue latine dans la littérature byzantine et en néogrec, in *Byzantina*, XI (1982), pp. 136-140.

Byzantina  
 =  
 Lexicographia



2. L'auto-suffisance de la littérature grecque a longtemps fait penser que la littérature latine n'avait pas eu droit de cité dans la *Pars Orientis*. Plusieurs indices prouvent pourtant que des textes latins ont bien été lus dans le monde grec: dans la bibliothèque et à l'université de Constantinople, entre 372 et 425, il existe un équilibre entre les deux langues, des réminiscences d'auteurs latins sont présentes dans certains textes grecs, même s'il est difficile d'évaluer leur importance, plusieurs auteurs byzantins ont lu des œuvres latines, un enseignement de langue latine est assuré à différents niveaux dans plusieurs villes du monde grec, des monastères de Constantinople possèdent des livres latins (ou gréco-latins) et recopient des textes en langue latine, des auteurs écrivant en latin sont actifs à Constantinople, les soscriptions montrent qu'un travail de copie et d'édition de textes latins est réalisé à Constantinople, des personnages importants originaires d'Occident se déplacent vers l'Orient en emportant avec eux des textes latins.

3. Quant à la traduction du latin en grec, on peut estimer qu'il s'agit d'un phénomène d'une certaine importance que l'on peut comparer au mouvement qui se fait jour à Rome à la même époque<sup>181</sup>. La littérature de traduction du latin en grec commence dès l'époque d'Auguste pour se poursuivre, avec certes des zones d'ombre<sup>182</sup>, jusqu'à la fin de l'Empire byzantin. Les premiers temps donnent naissance à des expériences littéraires sur lesquelles se fonderont les traductions de l'époque de la maturité, comme celles de Prochoros Cydonès (vers 1330-1368/1369), qui, comme son frère Démétrios (vers 1323-1397/1398), traduit les théologiens latins en grec<sup>183</sup>. C'est seulement la prise de Constantinople qui mettra un terme à cet élan.

181. P. CHIESA, *Traduzioni e traduttori a Roma nell'Alto Medioevo*, in *Roma fra Oriente e Occidente. Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo*, XLIX (19-24 aprile 2001), I, Spoleto, 2002, pp. 455-487.

182. Sur ces « silences », BIANCONI, *Traduzioni cit.* (n. 149), pp. 519-524.

183. NIKITAS, *Traduzioni cit.* (n. 164), pp. 1045-1049; BIANCONI, *Traduzioni cit.* (n. 149), pp. 564-568 et, plus particulièrement, H. HUNGER, *Prochoros Kydones. Übersetzungen von S. Augustinus, De libero arbitrio I 1-90 und Ps.-Augustinus, De decem plagis Aegyptiorum (lateinisch-griechisch)* Vienne, 1990 (Wiener Studien. Beiilage, XIV). Sur le travail de traduction de Démétrios Cydonès, A. GLYCOFRYDOU-LEONTSINI, *Demetrius Cydones as a Translator of Latin Texts*, Londres, 2003.

ku  
soscriptions

k, k,

k.

k,

5 e

Demetrius Cydones